

87



BULLETIN MUNICIPAL • COMMUNE DE FIAC • ÉTÉ 2023



Été 2023

#87

Fêtes du 14-Juillet

Nous vous attendons nombreuses et nombreux le 14 juillet à 11h30 au monument aux morts pour un dépôt de gerbe, qui sera suivi d'un repas offert par la mairie.

Chers Fiacois, chères Fiacaises,

L'été est déjà bien entamé, et les associations fiacoises font encore une fois la preuve de leur vitalité et de leur dynamisme.

Les bénévoles, mobilisé-es comme chaque année, nous offrent des événements de grande qualité qui jalonnent la saison.

L'Afiac d'abord, bien sûr, avec le festival Des artistes chez l'habitant. De retour après les années de pandémie, ce moment singulier représente une grande chance pour notre commune, en permettant à toutes et tous de découvrir des oeuvres d'art contemporain chez les habitant-es et de s'ouvrir à des formes artistiques peu habituelles en milieu rural.

Le Motoclub fiacois, ensuite, qui nous régale de courses de prairie et d'endurance plus spectaculaires chaque année, avec une capacité d'organisation que nous ne pouvons que saluer.

Puis, bien sûr, le Comité des fêtes, qui propose à chaque fois un programme original et convivial sur 3 jours pour faire de ces fêtes un grand moment de rencontres et d'échanges.

Enfin à la fin du mois d'août, la Société communale de chasse nous proposera comme chaque année le grand vide grenier, qui attire des amateurs de tout le département.

Sans oublier le Café de Fiac, qui assure la restauration pendant la plupart des événements et propose toute l'année une programmation culturelle de qualité, et devient quelques jours par semaine le point central de la commune, et

le Secours populaire, qui propose gratuitement du soutien scolaire en mathématiques.

Tout au long de l'année, ce sont l'Association des parents d'élèves, les Quilts de Cocagne, l'Association sportive du golf, le Centre de loisirs, les Jardins partagés du Clot dal Rey... qui participent à faire de notre village un lieu de vie agréable et dynamique.

Un grand merci donc à toutes ces associations et à leurs bénévoles pour leur motivation ; la commune fera toujours son possible pour les accompagner.

Judith Ajchenbaum

CCT #87 - été 2023

Directrice de la publication :

Judith Ajchenbaum

Rédaction des articles : équipe municipale, sauf :

- pages école : Ecole du Figuier

- pages CLAE : Centre de loisirs de Fiac

- pages Associations : chaque association est responsable de son contenu.

SOMMAIRE

Actualités	3
Territoire	
La CCLPA	6
Le CAUE	9
Finance-économie	
Compte administratif 2022	10
Budget 2023	12
Jeunesse	16
Ecole du Figuier	17
Centre de loisirs	20
Opération BAFA	23
Voirie-Travaux	24
Environnement	
Ne pas trier coûte cher !	26
Cimetières verts	28
Tourisme-économie locale	30
Culture-associations	34
Pages pratiques	48

ACTUALITÉS

Point sur les projets 2023

L'année avance, et nous avons eu quelques retours sur nos demandes de subventions. Cependant, à l'heure où nous imprimons le bulletin, la Région Occitanie ne nous a pas encore répondu. Cela ne nous permet pas de démarrer les travaux concernés.

Les toilettes publiques

Les subventions ont été accordées en toute fin d'année 2022. Les toilettes ont été installées au 2e trimestre à l'emplacement prévu, en face de l'école, puis reliées à l'eau et à l'électricité.

Elles sont maintenant en service !

L'extension du cimetière

Les cimetières sont en général peu subventionnés. Les subventions demandées cette année nous ont été refusées, à l'exception du Département du Tarn.

Après discussion avec l'Association des maires, il nous a paru pertinent de reporter les travaux à 2024 ; l'une des subventions refusées cette année pourrait alors nous être accordée.

La désimperméabilisation de la cour de l'école

La subvention demandée au Département nous a été accordée, ainsi que celle de l'État (DETR). Nous sommes encore en attente des retours de la Région, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'Éducation nationale. Mais ce projet sera a priori subventionné sans trop de problème à hauteur de 70 ou 80 %, et les travaux devraient démarrer pendant les vacances d'automne 2023.

Les aires de jeux

Le Département et l'État nous ont déjà indiqué de son soutien sur ces projets. Nous sommes en attente de la réponse de la Région. Nous pouvons déjà être sûrs que le montant accordé sera suffisant pour la réalisation de ces aires de jeux.

Les terrassements des zones devraient démarrer d'ici l'automne, et les jeux devraient être posés dans la foulée.

CONCOURS PHOTOS

Merci à toutes et à tous pour votre participation !

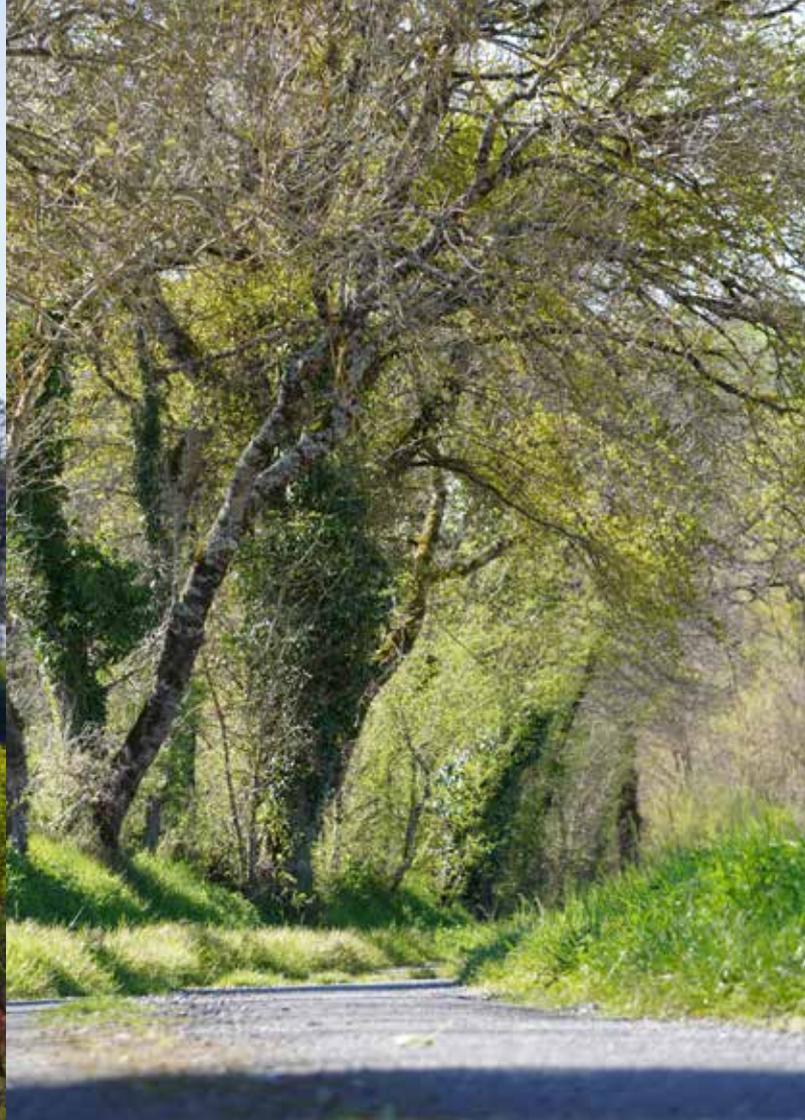
La photo du lauréat se trouve en 2^e page du bulletin : il s'agit d'Aymeric Robin.

Les participants également sur le podium, aux 2^e et 3^e places, verront leurs photos imprimées dans les deux prochains bulletins.

Il s'agit de Marie Delamont et de Mélanie Hammi.

Retrouvez sur cette double page quelques une des autres participations. Merci et bravo !





LA CCLPA

Les communautés de communes sont des EPCI à fiscalité propre instaurées par la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. À l'époque, ces communautés de communes étaient facultatives.

La loi ALUR (24 mars 2014), a apporté des modifications importantes aux communautés de communes. Elle a rendu la création d'une intercommunalité obligatoire pour les communes de plus de 2 000 habitants. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la création d'une intercommunalité restait facultative, mais fortement incitée.

La loi NOTRe (7 août 2015), a fixé de nouveaux seuils démographiques pour les communautés de communes. Ainsi, à partir du 1er janvier 2017, les communes de moins de 1 000 habitants devaient obligatoirement faire partie d'une intercommunalité.

Un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) est une structure administrative qui regroupe plusieurs communes afin d'exercer ensemble certaines compétences et de mener des projets d'intérêt communautaire.

Ex : communauté de communes, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou la métropole.

La genèse de la CCLPA

La première pierre de la coopération intercommunale pour Fiac a été posée en 1992 avec la création du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) du Pays d'Agout auquel

ont adhéré 18 communes des cantons de Vielmur-sur-Agout et Saint-Paul-Cap-de-Joux (16 à partir de 1993 lorsque Massac-Séran et Sémalens se retirent).

Cette nouvelle structure avait pour ambition de pousser les communes rurales à se fédérer et à se donner des objectifs de territoire. Pour épauler les mairies dans cette démarche, le conseil général avait mis en place une enveloppe « Espace 2000 ». De cette coopération sont nés les ateliers relais, la médiathèque du Pays d'Agout (Saint-Paul-Cap-de-Joux), l'aménagement de la crèche et de la halte garderie, les sentiers de randonnée, le programme PINEA (Programme intégrant nature, économie, agriculture), les plans paysagers...

Le 1er janvier 1997, le SIVOM du Pays d'Agout se transforme en communauté de communes et devient une structure totalement autonome, ayant un budget propre. La communauté de communes du Pays d'Agout compte alors 15 communes.

Un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) est une structure intercommunale regroupant plusieurs communes pour exercer en commun des compétences multiples.

Elle a fusionné le 1er janvier 2013 avec la communauté de communes du Lautrecois pour former la Communauté de communes du Lautrecois-Pays d'Agout (CCLPA). Depuis le 1er janvier 2018, au gré des fusions et des nouvelles adhésions, le territoire ainsi créé se compose de 28 communes.

Le fonctionnement des CC pour les communes de moins de 1 000 habitants

Le fonctionnement

Le Président est l'organe exécutif de la collectivité. Comme l'ensemble des membres du bureau, il est élu par les membres du conseil de communauté et pour la même durée que son mandat communal, à savoir 6 ans. Son rôle est de préparer et exécuter les délibérations de l'assemblée. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Le Président de la Communauté de commune, comme le maire dans la commune, est le chef des services. Il représente par ailleurs la communauté de communes en justice.

Le 15 juillet 2020 à Serviès, M. Thierry Bardou, Maire de Lautrec, a été élu Président de la CCLPA par les 39 délégués du conseil de communauté.

Le bureau, tel que défini à l'article 8 des statuts de la CCLPA, est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et les maires des communes adhérentes (ou le délégué de la commune si le maire n'est pas lui-même délégué).

Les commissions se répartissent sur 12 thématiques, proposent les projets et s'assurent du suivi des actions.

Judith Ajchenbaum, maire de Fiac, a été élue vice-présidente chargée de la culture et du patrimoine en février 2023.

La CCLPA est administrée par un conseil de communauté composé de 39 délégués des communes adhérentes.



Située au cœur du département du Tarn (81), en plein centre de notre région Occitanie, entre 3 villes rayonnantes que sont Toulouse, Albi et Castres, notre intercommunalité, s'étend sur une superficie de 400 km² et regroupe un total de 28 communes pour un peu moins de 15 000 habitants. Elle est traversée par deux rivières qui font le bonheur des promeneurs et des pêcheurs : l'Agout et le Dadou.

Les compétences

Les compétences sont définies dans les statuts de la communauté de commune (dernières modifications en date du 22 décembre 2017).

Compétences obligatoires

- A - Aménagement de l'espace.
- B - Développement économique.
- C - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.
- D - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- E - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles

A - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

B - Création, aménagement et entretien de la voirie.

C - Politique du logement et du cadre de vie.

D - Action sociale d'intérêt communautaire (actions petite enfance, enfance et jeunesse, relais d'assistantes maternelles, etc.).

E - Création et gestion de maisons de services au public

Compétences facultatives

a) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire.

b) Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur l'unité hydrographique du bassin versant de

l'Agout, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de l'Agout.

c) Assainissement.

d) Favoriser, développer et soutenir les projets culturels, sportifs et de loisirs.

e) Gestion du réseau d'écoles.

f) Aménagement, développement, entretien et gestion du site Aquaval à Lautrec.

g) Participation au capital de la SCIC Café Plum.

h) Aménagement numérique.

i) Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des seules compétences de la communauté de communes, conformément aux dispositions des articles L. 221-1 et L. 300-1 du Code de l'Urbanisme.

j) Elaboration, approbation et mise en œuvre des politiques contractuelles de développement et d'aménagement du territoire .

k) Création et gestion de crématoriums.



81



Tarn

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est un organisme départemental créé à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Le CAUE participe à la politique du Département en matière d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie. Il est une ingénierie territoriale au service des collectivités du Tarn.

Le CAUE, investi d'une mission d'intérêt public, conseille, accompagne, informe et sensibilise les particuliers et les collectivités afin d'adapter leur projet au contexte local, à leurs besoins, au site et aux objectifs de développement durable.

Son équipe pluridisciplinaire apporte un regard professionnel indépendant et aide à mener une réflexion transversale en amont de tout projet.

À quoi sert le CAUE ?

La commune de Fiac a déjà fait appel au CAUE à de nombreuses reprises pour des conseils et des propositions concernant les aménagements communaux. Leur intervention est gratuite dans le cadre d'une convention signée.

Pour les particuliers, les architectes des CAUE peuvent vous conseiller dans le cadre d'une construction, d'une réhabilitation, d'un agrandissement d'une maison individuelle ou d'un bâtiment artisanal, commercial, agricole et dans l'aménagement de ses abords...

Ils peuvent vous orienter dans vos choix à différentes étapes de votre projet :

- implantation de votre maison sur le terrain, orientation, adaptation au sol, vues ;
- prise en compte du site : éléments climatiques, implantation, orientation ;
- insertion du bâtiment dans son environnement architectural et paysager ;
- assistance dans vos choix d'aménagement intérieur et extérieur ;
- enveloppe bâtie performante : techniques constructives, matériaux, isolation thermique ;
- confort optimal des habitants : régulation des températures, de l'humidité, fonctionnalité intérieure ;
- définition des procédés architecturaux et techniques les mieux adaptés à votre projet ;
- questions techniques, réglementaires, administratives.

Un conseil indépendant et gratuit

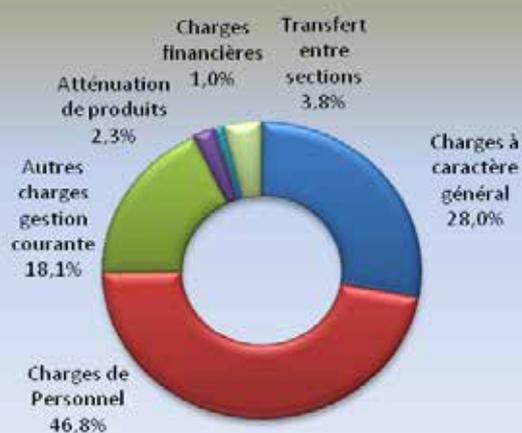
Les CAUE proposent des conseils professionnels, gratuits et indépendants en dehors de toute maîtrise d'œuvre.
www.les-caue-occitanie.fr/tarn

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

		DÉPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022 (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	A	719 641,08 €	G	804 388,51 €
	Section d'investissement	B	230 664,55 €	H	276 030,18 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement	C	0,00 € (si déficit)	I	234 087,59 € (si excédent)
	Report en section d'investissement	D	89 216,55 € (si déficit)	J	0,00 € (si excédent)
TOTAL (réalisations + reports N-1)			1 039 522,18 € = A+B+C+D		1 314 506,28 € = G+H+I+J

Economie-Finance

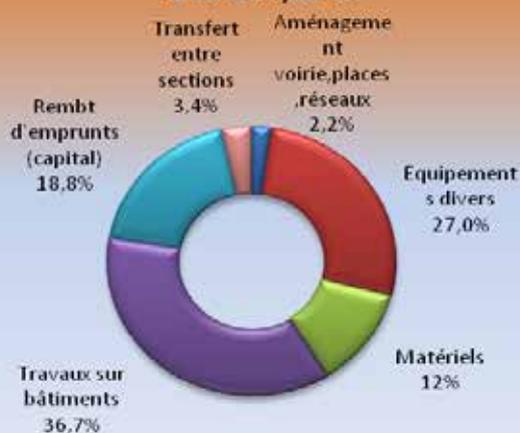
Dépenses de fonctionnement 719 641,08 €



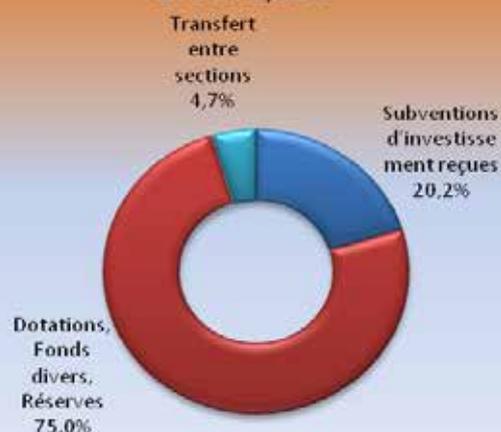
Recettes de Fonctionnement 804 388,51 €



Dépenses d'Investissement 230 664,55 €



Recettes d'Investissement 276 030,18 €



BUDGET 2023

Présentation synthétique du budget primitif

Cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement du budget principal

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement - y compris les reports antérieurs - et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Economie-Finance

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune.

Les impôts locaux

(montant 2020 : 286 650 euros / montant 2021 : 297 453 euros / montant 2022 : 313 820 euros)

Les dotations versées par l'État (DGF-dotation globale de fonctionnement)

(montant 2020 : 212 708 euros - montant 2021 : 215 777 euros / montant 2022 : 222 038 euros)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, principalement des loyers encaissés.

Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses prévues 2023	Montant	Recettes prévues 2023	Montant
Dépenses courantes	318 100,21	Excédent brut reporté	313 917,03
Dépenses de personnel	385 500,00	Recettes des services	63 500,00
Autres dépenses de gestion courante	168 732,38	Impôts et taxes	440 552,00
Dépenses financières	6 500,00	Dotations et participations	291 226,00
Dépenses exceptionnelles	1 000,00	Autres recettes de gestion courante	6,00
Autres dépenses	17 744,00	Recettes exceptionnelles	350,00

Dépenses prévues 2023	Montant	Recettes prévues 2023	Montant
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	-
Total dépenses réelles	897 576,59	Autres recettes	58 600,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12 725,00	Atténuation de charges	9 200,00
Virement à la section d'investissement	277 072,44	Produits (écritures d'ordre entre sections)	9 023,00
Total général	1 186 374,03	Total général	1 186 374,03

La fiscalité

Depuis 2021, la TH (taxe d'habitation) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État.

Les taux d'imposition 2023 ne vont pas augmenter pour 2023.

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 41,13 %.
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 42,81 %.
- Taxe d'habitation (TH) : 13,72%.
- Contribution foncière des entreprises : 23,67 %.

Le produit total attendu de la fiscalité locale s'élève à 410 890 euros.

Les dotations de l'état

Montant de la DGF attendue : 233 247 euros.

La section d'investissement du budget principal

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (terrains, constructions, réseaux...);
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principaux projets de l'année 2023

- Opération n° 283 : Travaux de voirie 40 000,00 euros
- Opération n° 287 : Panneaux de signalisation centre village 6 738,20 euros
- Opération n° 298 : Extension du cimetière Fiac village 90 000,00 euros
- Opération n° 301 : Réhabilitation mairie 1 200,00 euros
- Opération n° 302 : Création de toilettes

- publiques 41 000,00 euros
- Opération n°307 : Création de 2 aires de jeux 57 000,00 euros
- Opération n°308 : Désimperméabilisation et renaturation cour d'école 36 000,00 euros
- Opération n°309 : Rénovation terrasse du café 9 600,00 euros
- Opération n°310 : Achat terrain près de la salle des fêtes 55 000,00 euros.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses prévues 2023	Montant	Recettes prévues 2023	Montant
Solde d'investissement reporté	43 850,92	Virement de la section de fonctionnement	277 072,44
Remboursement d'emprunts	50 540,80	FCTVA	27 594,00
Titres de participation	-	Excédent	4 917,99
Dépenses d'équipement	336 538,20	Cessions d'immobilisations	-
Charges (écritures d'ordre entre sections)	-	Taxe aménagement	11 273,00
		Autres recettes	-
Autres dépenses	22 650,00	Subventions	41 448,13
		Emprunts	80 000,00

Dépenses prévues 2023	Montant	Recettes prévues 2023	Montant
Dépenses imprévues	-	Produits (écritures d'ordre entre section)	11 274,36
Total général	453 579,92	Total général	453 579,92

Les subventions d'investissement

Les subventions concernant le cabinet des orthophonistes (reliquat 2021 de 12 600,00 euros), la réhabilitation de la mairie (montant à percevoir 26 410,93 euros), l'achat de matériel de cuisine adapté aux nouveaux modes de production (montant à percevoir : 1 327,00 euros) sont inscrites au budget 2023.

Le montant des subventions attendues pour ces opérations d'investissement s'élève à 40 337,93 euros.

Les subventions concernant la création des toilettes publiques (montant sollicité 22 097,00 euros), la création de 2 aires de jeux (montant sollicité 37 819,00 euros), la désimperméabilisation et la renaturation de la cour d'école (montant sollicité 23 078,58 euros), l'agrandissement du cimetière (montant sollicité 55 054,00 euros) ne sont pas encore inscrites au budget primitif 2023 puisque la commune n'a pas encore reçu l'accord des partenaires financiers.

Le montant des subventions sollicitées pour ces opérations d'investissement s'élève à 138 048,58 euros.

Les budgets annexes du service d'assainissement et du service de régie des transports scolaires

Le budget annexe du service assainissement s'élève pour 2023 à :

- pour les recettes et dépenses d'exploitation à 98 558,45 euros ;
- pour les recettes et dépenses d'investissement à 72 106,45 euros.

Le budget annexe du service de régie des transports scolaires s'élève pour 2023 à :

- pour les recettes et dépenses d'exploitation à 11 800,00 euros ;
- pour les recettes et dépenses d'investissement à 23 894,15 euros.

État de la dette

Budget communal : quatre emprunts en cours pour une annuité de 44 692,80 euros.

Budget annexe assainissement : cinq emprunts en cours pour une annuité de 34 299,21 euros.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

COMMISSION JEUNESSE

Tous les projets de la commission jeunesse, se poursuivent au rythme des demandes de subventions.

Deux projets sont déjà bien avancés :

- la désimperméabilisation de la cour de l'école, est un projet pour lequel les subventions sont plus nombreuses et variées, nous pouvons envisager de le réaliser pendant les vacances de Toussaint ;
- la maison des adolescents sera lancée à la rentrée scolaire avec un chantier jeunes pour l'aménagement du local (ancienne salle des associations) pendant les vacances d'automne.

Pour les aires de jeux du Sol du Mit et de Brazis, dès les subventions accordées, nous pourrions lancer les projets.

Enfin, 4 jeunes des chantiers jeunes de la CCL-PA seront parmi nous pour repeindre les grilles de la mairie à la mi-juillet.

Maison des adolescents

Nous avons envisagé de constituer un dossier d'adhésion pour chaque adolescent intéressé, avec une autorisation parentale.

Les jeunes pourront utiliser le local aux heures d'ouverture du centre de loisirs, Nicolas remettra les clés du local aux adhérents et fera l'état des lieux de sortie. Vous trouverez sur place, du matériel audio visuel, des consoles de jeux, des livres et de la documentation variée, et un lieu de réunion, pour élaborer et réaliser vos propres projets collectifs.

En cas de problème, les jeunes ne seront pas seuls car les animateurs Clae seront dans l'école toute proche.

Si vous avez entre 11 et 17 ans, et que vous habitez Fiac, merci de vous faire connaître auprès de la mairie pour participer à la première réunion de lancement.



ÉCOLE DU FIGUIER

Mais oui, mais oui, l'école est (bientôt) finie !

Juin pointe son nez, les écoliers de septembre ont bien grandi. Ceux qui faisaient leurs premiers pas au sein des murs de l'école s'apprentent à continuer leur belle lancée en moyenne section alors que nos 12 CM2 se voient déjà dans les cours de leur prochain collège et se demandent s'ils ne se perdront pas dans les couloirs.

L'année s'est ponctuée de problèmes mathématiques, de dictées à la découverte d'histoire de l'art, de règles parfois obscures de grammaire ou de conjugaison, de découvertes d'inventions à travers le temps, de confection d'objets ou d'œuvres artistiques, de séances animées d'anglais, de dictées musicales, de recettes cuisinées à plusieurs mains, de temps sportifs quotidiens, de quelques séances de cinéma, de passage dans les salles de spectacle à proximité. De nombreux livres ont voyagé dans les familles, des grandes questions ont

été discutées en ateliers philos, certains ont découvert le fonctionnement de l'électricité quand d'autres deviennent des pros de la proportionnalité, quelques uns ont appris à compter jusqu'à 30 et les autres comptent le nombre de 0 qu'il manque à leur multiplication, de nombreuses rencontres artistiques dont ont découlé bon nombre de partages les ont fait grandir.

Les plus jeunes ont participé à leur premier cycle natation, les plus grands ont foulé le golf de Fiac, les jeunes lecteurs ont du composer avec un partenaire d'un jour doté de 4 sabots.

Ce fut le temps des premières fiertés : reconnaître les lettres de son prénom ou encore l'écrire, mais aussi se dire que l'école primaire est bientôt terminée et partir au collège avec un bagage de connaissances acquis sur plusieurs années. Et oui, l'école est bientôt finie et s'appête à laisser place aux activités estivales avant de recommencer le 4 septembre prochain.

Plein phare sur les grandes lignes de l'année

Eco-délégués et réflexion autour de la future cour de l'école

Une cour avec plus de végétaux, des espaces de jeux bien définis, des endroits calmes pour se retrouver entre amis autour de dessins à colorier, créer ou encore découvrir un nouveau jeu de cartes, une belle aire de jeux, laisser l'opportunité à davantage de légumes et fruits de pousser entre nos murs, c'est le projet aux nombreuses réflexions qui a fait son chemin pendant ces derniers mois en concertation avec les éco délégués, la Mairie, l'équipe CLAE et l'équipe enseignante. Si les élèves sont quelques peu frustrés que cela avance doucement, c'est pourtant un beau et nouveau visage qui attend la cour de l'école l'an prochain. Patience, patience... tout travail de longue haleine voit un jour son résultat.

Une tête bien pleine et des jambes dynamiques

Le sport est un enseignement mis en avant à l'école au même titre que les fondamentaux que sont les mathématiques et le français. Pratiqué tous les jours, nos élèves découvrent de nombreuses activités tout au long de leur scolarité : de la natation, de l'équitation, du golf, de la balle ovale (avec l'intervention du comité de rugby du Tarn), du handball (et on remercie le Handball club de Lavar pour ces interventions auprès de nos élèves depuis 3 ans), de l'escrime, de l'endurance, des jeux traditionnels, de la danse, de la gymnastique, des parcours aux diverses aptitudes motrices. À l'orée des Jeux Olympiques de Paris, il est à parier que nos petits sportifs pourront suivre avec un œil connaisseur de nombreux sports.





Élèves à Fiac et ailleurs...

Être élève à Fiac, c'est aussi apprendre à connaître les environnements qui nous entourent. Nos élèves se construisent à travers diverses sorties et expériences comme se rendre à Toulouse à Aeroscopia, à Albi pour visiter l'aérodrome, à Aquaval à Lautrec, au Musée du Cuir de Graulhet, au centre équestre de Poney City, au Jardin des Martels de Guitalens, aux Vergers du Moulin de Giroussens, à la piscine O'pastel de Lavaur, au cinéma Vertigo de Graulhet, dans les salles de fête de Damiatte et Puylaurens, sur le stade de St Paul Cap de Joux, au Campement Préhistorique de Bruniquel, chez les habitants de Fiac participant au festival de l'Afiac...

Le projet de l'école est de permettre à nos élèves du milieu rural d'accroître leur curiosité dans un environnement relativement proche de chez eux. Ces nombreuses sorties sont en partie possible grâce à l'Association des parents d'élèves et la Mairie de Fiac que nous remercions pour leur dynamisme et soutien dans nos actions.

CENTRE DE LOISIRS

La première journée rétro-gaming

Le samedi 18 février, une journée autour du rétro-gaming a été organisée en partenariat entre l'association du centre de loisirs, le café associatif et la mairie. À cette occasion, grands et petits ont pu s'amuser avec les consoles qui ont marqués les 40 dernières années. Christophe Finana, président de l'association du Centre de loisirs, nous a ainsi mis à disposition sa collection en passant par la Nintendo, la Megadrive et bien d'autres consoles de référence permettant de rejouer aux classiques qui ont fait leurs succès. Adultes comme enfants se sont défiés toute l'après midi dans une am-

biance conviviale. L'association Icare nous a également fait profiter des nouvelles technologies et a permis aux participants de s'initier aux casques de réalité virtuelle avec des expériences variées allant des programmes pédagogiques, aux jeux les plus fous et modernes.

Le moment a aussi permis aux professionnels de l'association de sensibiliser sur les effets et risques liés aux nouvelles technologies en rappelant notamment qu'il existe un âge minimum à respecter pour chaque programme, comme pour les films les jeux doivent être adaptés à chacun. Cette journée a rencontré une forte participation et nous remercions chaque per-





sonne qui a permis l'organisation de cet évènement qui sera sûrement à renouveler l'année prochaine.

Monsieur Carnaval

Durant les vacances d'hiver, nous nous sommes transformés en artistes bricoleurs pour réaliser un Monsieur Carnaval en s'inspirant des idées des enfants. Nous avons ainsi imaginé, dessiné, ce personnage magique avant de lui donner vie au fil des journées du centre de loisirs. Les enfants ont pu mettre en lumière leurs talents de petits débrouillards et de peintres, en alternant entre des activités de bricolages et artistiques.

La première présentation de Monsieur carnaval a eu lieu le dernier jour des vacances au centre de loisirs avec un spectacle préparé par les enfants et animateurs pour cette occasion avant de partager un bon gouter. Monsieur carnaval a par la suite pu défiler dans les rues de Fiac suivi de tous les enfants de l'école déguisés le vendredi 10 mars.

Journée du vivre ensemble à Lacourbe

Le jeudi 23 février, nous avons participé à une rencontre inter-centres de loisirs sur le site de Lacourbe. À l'initiative des Francas du Tarn, l'objectif de cette journée était de mettre en avant le vivre ensemble et favorisant la coopération entre enfants des différents centres du Tarn. Chaque équipe composée de 12 enfants a ainsi pu pratiquer une dizaine d'activités sur le site de Lacourbe, permettant à chacun de se mettre en valeur.

Pour clôturer la journée après un goûter partagé, les enfants ont assisté à un spectacle participatif nommé *À double sens* de la compagnie Arfolie, toujours sur la thématique du vivre ensemble.

Cette journée a rassemblé plus de 200 enfants et a initié de nombreuses rencontres et moments de joies. Deux autres journées de rencontre inter-centres sont déjà programmées cet été, le 27 juillet pour les enfants de moins de 6 ans et le 28 juillet pour les plus grands à Lautrec.

Le jardin aromatique des drôles de petites bêtes

En collaboration avec l'équipe de la cuisine, les enfants présents au centre de loisirs sur les dernières vacances ont réalisé un jardin aromatique dans l'enceinte de l'école. Nous avons échangé avec la cuisinière et le cuisinier de la cantine pour savoir quels étaient les aromates qu'ils utilisaient le plus et sommes ensuite allés visiter la ferme de Prim'vert à Damiatte pour acheter les plans correspondants. Nos jardiniers en herbes se sont alors attelés à la préparation et décoration de ce petit jardin. Ils ont ainsi, en plus du jardinage, réalisé des petites bêtes colorées en sculptures et des barrières en pyrogravure pour rendre ce coin de verdure plus attrayant.

Cet entraînement nous a permis par la suite de réaliser le balisage du chemin de randonnée mis en place par la mairie permettant de se rendre à l'Arbre vert en partant du village. Nous avons prévu cet été d'embellir le fléchage avec les enfants présents au centre durant le mois de Juillet et ne manquerons pas d'emprunter ce chemin avec les enfants pour se rendre à l'Arbre vert.





OPÉRATION BAFA

La Mairie et le Centre de loisirs de Fiac aident les jeunes de la commune au financement du BAFA, contre un engagement à travailler à l'animation du Centre de loisirs l'été suivant.

Vous serez reçu-e par le directeur du CLAE et un-e élu-e. Si votre candidature est retenue, la Mairie financera votre stage BAFA à hauteur de 100 euros et le Centre de loisirs à hauteur de 170 euros.

Cette participation, cumulée à l'aide de la CCLPA, a permis cette année à une adolescente de Fiac de financer intégralement son premier stage théorique.

Le mois d'été travaillé est ensuite rémunéré au tarif stagiaire du Centre de loisirs de Fiac.

Si vous êtes intéressé-e, n'hésitez pas à contacter la mairie ou à envoyer un mail à mairie@fiac.fr.

Un coup de pouce non négligeable, pour les jeunes, désireux de travailler pendant les vacances, avec une équipe dynamique, jeune et compétente.

VOIRIE TRAVAUX

Voirie

Comme chaque année, un programme voirie est proposé pour l'entretien des chemins de notre commune. Les intempéries (fortes chaleurs et pluies intenses) abiment considérablement le revêtement de nos routes.

Le programme retenu pour cette année :

- de l'Ancrage jusqu'à Bourdaries ;
- de la VC 12 au panneau de Brazis ;
- de Bouzigues au Puech.

Les travaux seront effectués durant l'été et le curage des fossés vers le mois de septembre.

Travaux

La commune a été condamnée par le tribunal pour des infiltrations dans une maison rue Simonve Veil, suite aux travaux de 2013. Les travaux d'imperméabilisations s'élèvent à 4 907,50 euros HT.

Pour cette fin d'année, deux projets vont se concrétiser.

1. L'aménagement et la végétalisation de la cour de l'école qui consiste à créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par nos enfants.

2. La création de deux aires de jeux :

- réaménagement du Sol du Mit avec une nouvelle aire de jeux ;
- création à Brazis aux abords du golf d'une aires de jeux.

Ces deux sites respecteront les exigences de sécurité afin d'éviter tout danger pour les utilisateurs. Ces deux projets seront en partie réalisés par des entreprises et en régie.

La Commune est propriétaire du terrain pour l'agrandissement du cimetière. Des devis ont été fait pour la clôture extérieure car sans cela, nous ne pouvons pas aménager l'intérieur.

À ce jour, le montant est trop important pour être supporté seul par la commune. Nous avons décidé de reporter d'une année cet investissement. Nous allons faire une demande d'aide au Département et à l'État.



80

NGE

GRAVILLONS

NE PAS TRIER COÛTE CHER !

Le geste de tri valorisé : huit fois moins cher dans le bac jaune !

Trifyl, en concertation avec les intercommunalités chargées de la collecte, a élaboré une nouvelle tarification pour nous inciter à réduire et à trier davantage nos déchets. Objectifs : récompenser « le bon geste » par des tarifs maîtrisés et conserver un service public compétitif.

Le Syndicat départemental de valorisation des déchets veut associer les habitants à la maîtrise des coûts du déchet en les incitant à trier davantage et à alléger leur poubelle noire.

Pourquoi jeter coûte de plus en plus cher ?

La Loi de Transition Énergétique de 2015 (complétée par la loi AGEC* en 2020), a eu d'importantes conséquences sur le coût de gestion des déchets. En taxant très fortement l'enfouissement, la loi contraint les territoires à réduire le poids de la poubelle noire et du tout-venant issu des déchèteries.

Elle incite également à valoriser un maximum de déchets à travers le recyclage, mais aussi la production de biogaz et de compost.

Ces nouvelles exigences réglementaires ont conduit les territoires à investir dans de nouveaux équipements pour faire évoluer leur modèle de gestion des déchets.

Récompenser le bon geste de tri

Les nouveaux tarifs, appliqués aux collectivités chargées des déchets, doivent inciter les usagers à atteindre, collectivement, des objectifs de réduction et de tri des déchets.

Ainsi, pour 2023, le coût de traitement de la poubelle noire est établi à 166 euros la tonne et l'objectif de déchets à ne pas dépasser est fixée à 213 kg / habitant. Au-delà de cette quantité, le tarif de la tonne est majoré (+ 50 %). De son côté, le coût de traitement des emballages et papiers du bac jaune est fixé à 20 euros la tonne. Ce tarif est divisé par deux une fois que l'objectif de 63 kg / habitant est dépassé. Les emballages triés coûtent alors huit fois moins chers que lorsqu'ils sont jetés dans la poubelle noire !

Comment se répartit le coût de nos déchets ?

Ce coût comprend la collecte assurée par les intercommunalités chargées de ce service (45 % du coût), le traitement géré par Trifyl (43 %) et la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), fiscalité d'État sur l'enfouissement de la poubelle noire et du tout-venant (12 %).

8 FOIS MOINS CHER !

Trié, un emballage coûte huit fois moins cher que dans la poubelle noire.



100%
DES EMBALLAGES
ET PAPIERS
SE TRIENT



CIMETIÈRES VERTS

Gestion écologique des espaces publics

La loi Labbé interdit depuis le 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces accessibles ou ouverts au public appartenant à des structures publiques de types :

- espaces verts ;
- promenades ;
- forêts ;
- voiries (hors raisons de sécurité).

Restent autorisés :

- les produits AB, de biocontrôle, à faibles risques ;
- la lutte contre les organismes réglementés (ex: charançon rouge du palmier, chancre coloré du platane...).

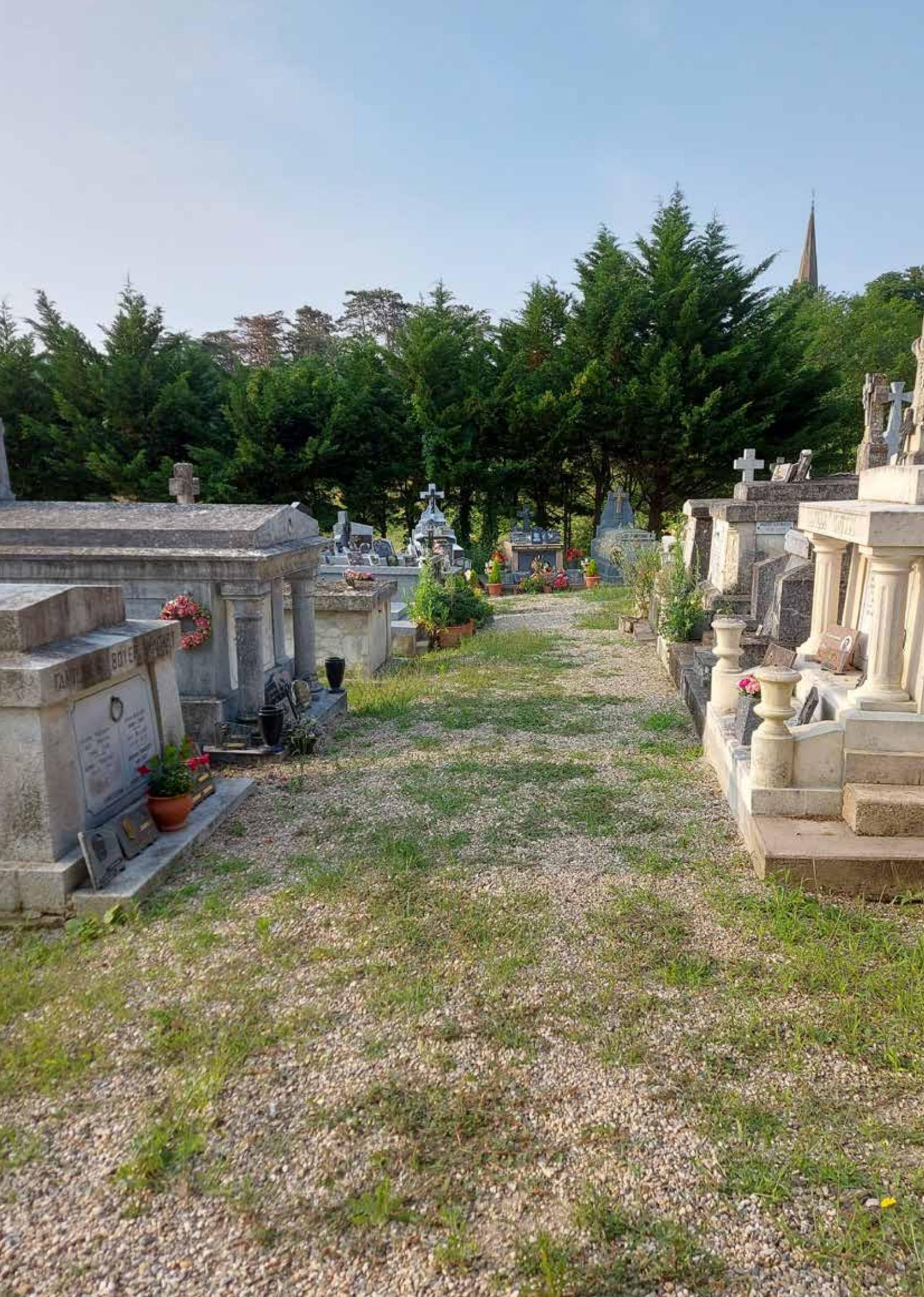
Nos deux cimetières sont concernés par cette interdiction. Depuis 2017, ils sont gérés sans produits phytosanitaires, notamment pour le désherbage.

Le futur agrandissement du cimetière du bourg sera pensé pour réduire les surfaces à désherber ; nous avons demandé au CAUE de nous faire des propositions en ce sens.

L'application au quotidien de cette nouvelle gestion écologique, qui consiste à végétaliser et à ne pas désherber, a plusieurs avantages :

- favorise l'implantation de la faune et de la flore afin de rétablir un équilibre naturel ;
- permet une meilleure gestion des ressources en eau, la végétation présente permettant de limiter l'évaporation des pluies ;
- moyen de préserver la santé de tous et toutes, et notamment des agents municipaux ;
- permet de réaliser des économies sur le budget de la commune.

Ne soyez donc pas surpris-es : la végétation va pousser avant d'être entretenue régulièrement !



TOURISME ECONOMIE

Les toilettes publiques

Les toilettes publiques sont installées et fonctionnent. Vous pourrez les trouver en face du Café de Fiac, rue Hubert Calmès.

Accessibles 7 jours sur 7 de 7h à 23h, elles sont aussi ouvertes toutes la nuit lors des manifestations (Afiac, fêtes de Fiac).

Il est prévu d'ici la fin de l'année de réaliser des plantations sur le toit et autour des toilettes afin de les intégrer au mieux dans le paysage.

Merci de respecter cet équipement public !

Village fleuri

Grâce à notre agent technique Anthony Berthoumieux, les abords de la mairie ont profité de nouvelles plantations fleuries.

Les essences plantées sont résistantes, vivaces et ne nécessitent que très peu d'arrosage.

Les pots sont en matériau recyclé et recyclable garanti 10 ans.

Il s'agit d'une première étape d'aménagement pour l'obtention d'un label Village fleuri. À suivre !





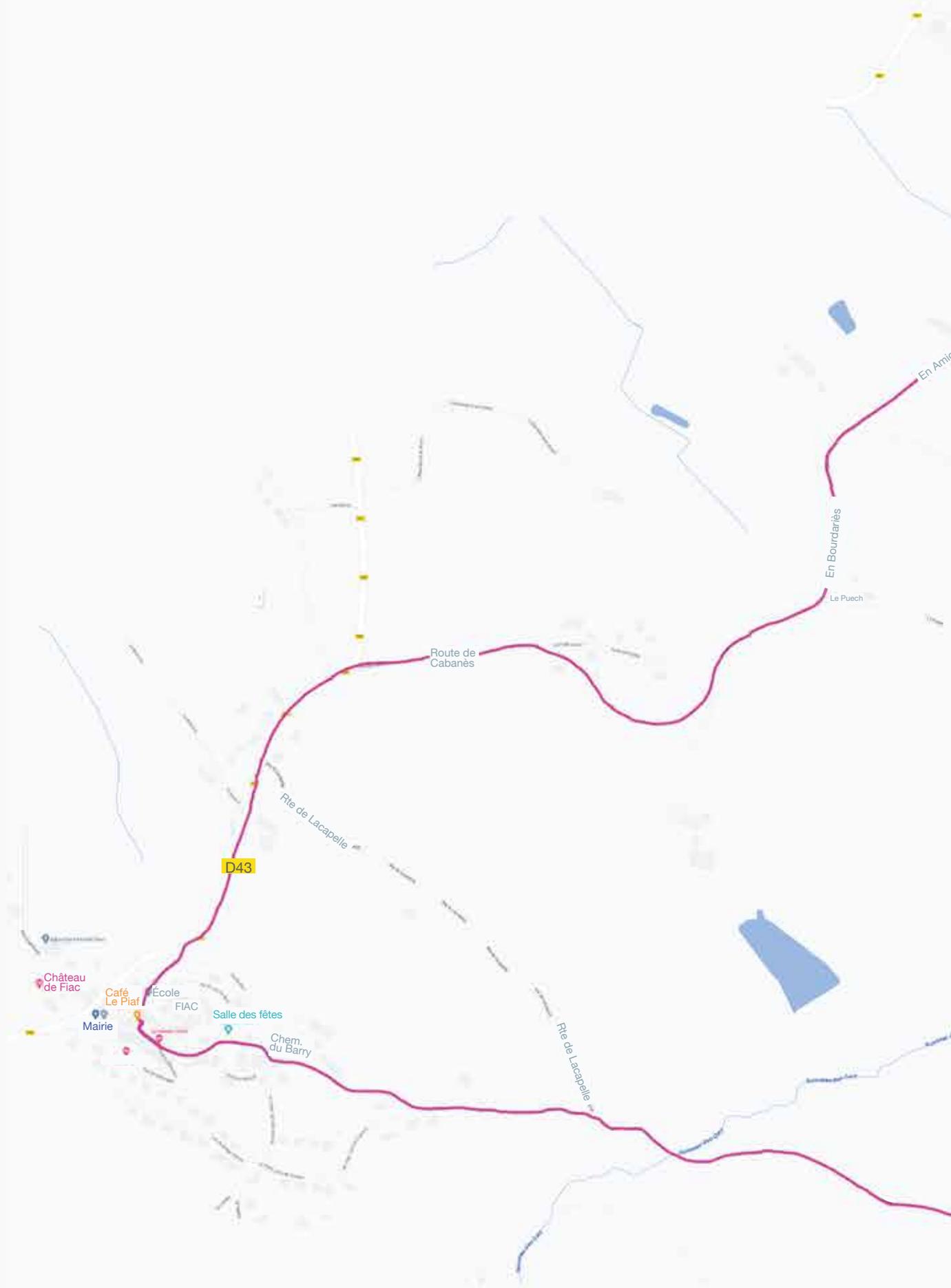
Le Sentier de l'Arbre vert

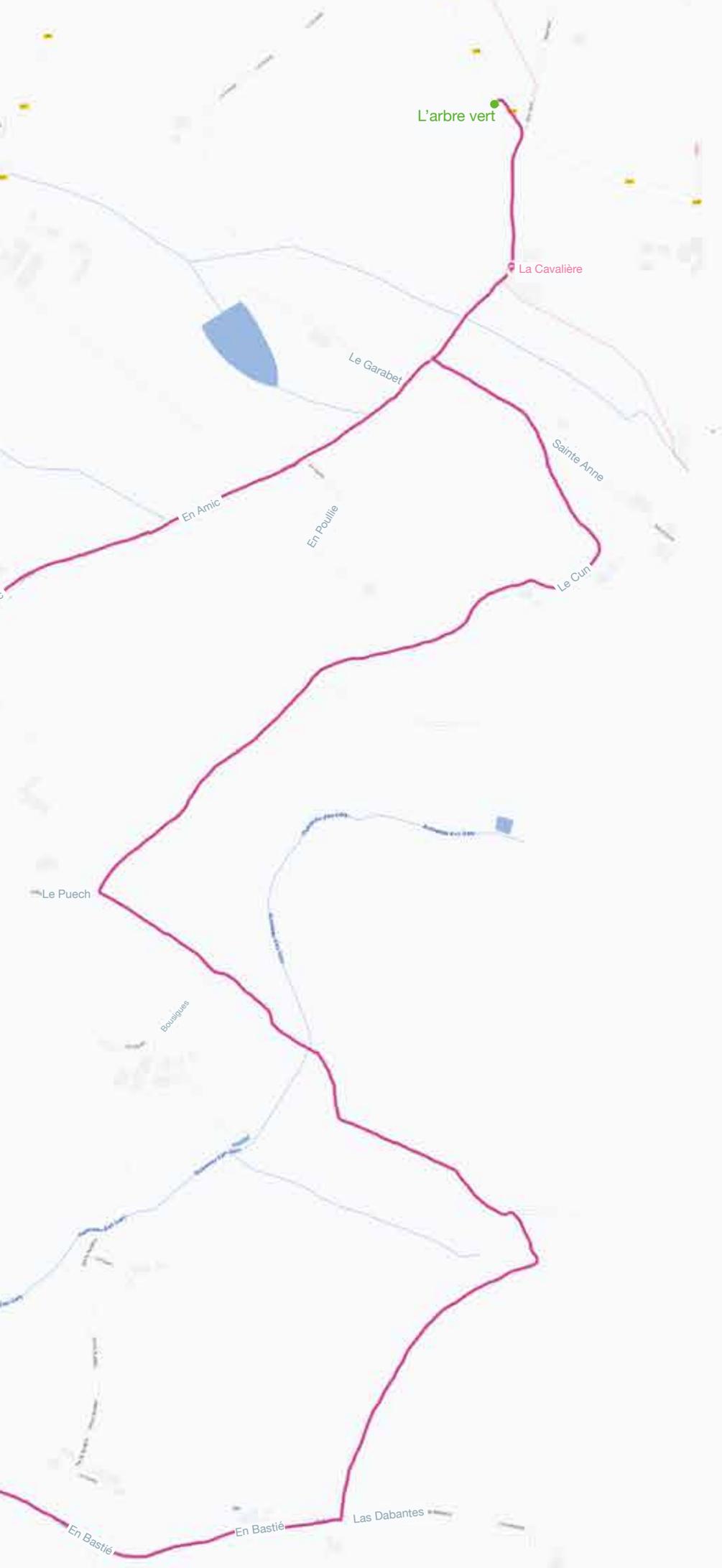
L'inauguration du Sentier de l'Arbre vert a eu lieu au printemps. En attendant une homologation officielle, le conseil municipal a décidé d'ouvrir le chemin de randonnée à tous et à toutes sans attendre.

La première randonnée a eu lieu sous un beau soleil, avec une vingtaine de participantes et de participants bien décidés à affronter les côtes fiacoises !

Une collation attendait les marcheurs et marcheuses sous les arbres de l'Arbre vert. Une pause toute en fraîcheur bien appréciée, avant d'entamer le retour vers le bourg.

Retrouvez page suivante le tracé de cette première randonnée fiacoise.





LES QUILTS DE COCAGNE

Toujours une activité intense au sein du club des patcheuses de Fiac, et toujours autant de passion !

La salle des fêtes de Fiac ressemble à une ruche tous les lundis après-midi, 23 adhérentes actuellement et je vous renouvelle ma proposition de venir nous voir à l'œuvre avec nos aiguilles et nos tissus.

Le programme pour l'année « scolaire » à venir n'est pas encore finalisé mais les idées de nouveaux ouvrages ne manquent pas.

Nous avons également prévu des puces des couturières avec vente de quelques patchworks (on nous le demande souvent lors de nos expositions), ce sera en octobre 2023, la date précise vous sera indiquée plus tard.

Nous serons en vacances en juillet et août et reprendrons nos activités le premier lundi de septembre ; je vous souhaite de belles vacances et vous dis à septembre.

Pour avoir plus de renseignements :

Françoise DANGIN
06 31 96 59 29
FD1G1@orange.fr



SOCIÉTÉ DE CHASSE

La chasse de Fiac organise à nouveau son grand vide grenier, qui aura lieu le 27 août 2023 dans les rues du village de Fiac.

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter la fiche d'inscription ci-dessous.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter par mail à chassedefiac@gmail.com ou au 06 81 40 72 92.

Venez nombreux, en famille, ou entre amis, passer une merveilleuse journée au village de Fiac.

Buvette et restauration sur place.
Parking avec navette minibus gratuit.

REGLEMENT INTERNE

La Société Communale de Chasse de FIAC se réserve le droit d'arrêter les inscriptions dès que les emplacements seront tous réservés : les dossiers complets sont traités dès réception.

- **Le prix de l'emplacement est fixé à 3,00 € le mètre linéaire (minimum : 3 m)**
- Le paiement des emplacements devra être fourni lors de l'inscription ainsi que la photocopie recto/verso de la carte d'identité.
- Toute demande de réservation incomplète et non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.
- Les objets exposés et biens personnels ne sont en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs.
- **Les véhicules, une fois déchargés, seront acheminés sur un parking prévu à cet effet.**
- **Aucun véhicule ne devra rester à côté des stands sauf cas majeur (handicap)**
- Des poubelles seront mises à disposition des exposants et visiteurs. Veuillez respecter la propreté des lieux.
- Vous ne devez vendre que des objets personnels et usagers (art. L.310-2 du Code du Commerce)
- En application de l'art. L-324.10 du Code du Travail, tout travail dissimulé est interdit.
- Les organisateurs n'étant pas responsables des caprices de la météo, aucun remboursement ne sera effectué
- Par son adhésion, l'exposant renonce à tous recours contre l'organisateur en cas de perte, vol ou mévente.
- Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée.
- L'accueil et l'installation des exposants se fera de 6h30 à 8h30. Aucune installation ne sera possible après cette heure.

BULLETIN D'INSCRIPTION et Attestation sur l'honneur

Vide grenier Produits régionaux Bourses aux collections (cocher la case de votre choix)

Nom Prénom :

Adresse :

.....

☎ : Portable :

Courriel :

Je réserve mètre (s) x 3.00 € = € (minimum : 3 m)

Je certifie sur l'honneur ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année conformément à l'art. 4 du décret n° 2009 du 7 janvier 2009.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A :

Le :

Signature :

Réservation à envoyer avec la photocopie de la carte d'identité (recto verso) à : Axel JAROSZ, 1770 route de damiatte 81500 FIAC

Règlement obligatoire à l'inscription par chèque à l'ordre de : **Société Communale de Chasse de FIAC**

SECOURS POPULAIRE

L'antenne de Fiac a la particularité de proposer des aides autres que le vestiaire et l'aide alimentaire, axant son activité sur le soutien à l'informatique et aux mathématiques à partir de la classe de seconde, pour vous permettre de vaincre vos difficultés.

C'est aussi, pour certains d'entre vous :

- un accès aux vacances ;
- une aide aux licences sportives ;
- une aide à la rentrée scolaire avec une attention particulière à l'entrée en lycée technique ;
- une aide pour les fêtes de fin d'année.

Pour les aides alimentaires et le vestiaire, l'antenne de Lavaur 2 rue du Pastel est ouverte le lundi, le mardi et le jeudi de 9 h à 17 h.

Nous vous assurons de notre discrétion.

**N'hésitez pas à contacter Claudine
au 06 24 26 15 29.**

L'atelier informatique vous accueille le jeudi matin au café de Fiac, à partir de 10h30, pour tous vos tracas dans l'utilisation de vos logiciels et dans le maniement de votre ordinateur. Alain Morizur, professeur d'informatique à la retraite, intervient bénévolement pour l'association.

L'atelier de soutien aux mathématiques aide les élèves du lycée, de l'université, des écoles d'ingénieurs en mathématiques.

Pour l'année 2021/2022 : 3 élèves de lycée ont profité de ce soutien et pour l'année scolaire 2022/2023, actuellement deux jeunes lycéens suivent assidûment les ateliers animés par Alain Huard, bénévole et professeur de mathématiques à la retraite, le samedi soir au Café de Fiac,

SOPHROLOGIE

L'association Sophrologiquement Vôtre vous propose des séances de sophrologie à votre domicile



La sophrologie est une méthodologie originale accessible et adaptable à tous et à toutes. Sa pratique permet de mobiliser les ressources qui existent en tout être humain dans un objectif d'épanouissement, nécessaires à une meilleure qualité de vie au quotidien.

En effet au-delà des techniques qui vont permettre de se détendre, de gérer son stress... , la sophrologie est une démarche à travers laquelle chacun va pouvoir mieux se connaître, mobiliser ses capacités d'action, d'adaptation, de bien-être.

La sophrologie peut vous accompagner, par exemple, pour mieux dormir, une meilleure gestion du stress au quotidien ou au travail, apaiser certains symptômes comme la douleur par exemple dans les lombalgies, vous préparer à des examens ou traitements médicaux, à une intervention, développer une meilleure efficacité dans vos études, vous préparer à des examens (brevet des écoles, baccalauréat, permis de conduire...).

Pour cela, l'association propose des séances en individuel...

La durée d'une séance en individuel est d'une heure environ.

... ou en groupe

La sophrologie se prête parfaitement à une pratique en groupe. La dynamique du groupe, les échanges, le partage du vécu des exercices sont autant de moyens d'enrichir et d'accélérer son propre cheminement.

Des séances collectives en petit groupe de 2 à 5 personnes sont proposées au domicile d'un des participants. Ce peut-être entre amis, voisins, ou ayant un intérêt commun (connaissances, collègues travail, activité de loisirs etc.) ou des personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer.

Les séances sont d'1h15/1h30 (selon le nombre de participants).

Que ce soit en séance individuelle ou en groupe la sophrologie se pratique assis sur une chaise ou debout selon les exercices. Et elle ne nécessite aucune tenue particulière.

Pour avoir de plus amples renseignements n'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'association à l'adresse suivante : sophrologiquementvotre.fr

ou par téléphone au : 06 77 92 10 87





Jardins partagés du Clot dal rey

L'association des jardins partagés du Clot Dal Rey est heureuse de vous offrir la possibilité de réaliser votre rêve de jardin potager.

Vous n'avez pas d'espace extérieur à votre habitation, ou vous souhaitez le consacrer à d'autres aménagements, vous n'avez pas envie de jardiner seul(e) et souhaitez faire de ce loisir l'occasion d'échanges et de partages autour de cette activité. Le CDR vous accueille sur deux terrains à cinq minutes à pied du centre du village de Fiac.

Il s'agit d'une part d'un verger/poulailler et d'autre part d'un potager sur un site remarquable. Le premier est mis à notre disposition par la Mairie de Fiac, quant au deuxième, il nous est très aimablement confié par monsieur Gordon Oldham, propriétaire du REVIVO CHÂTEAU DE FIAC .

Options

1. Une parcelle individuelle prête à l'emploi de 30 m2 pour une participation de 40 euros par an.

2. Deux parcelles collectives de 200 m2 chacune sans participation financière supplémentaire (semences partagées).

3. Une poule pondeuse au poulailler sans participation financière supplémentaire (achat des poules, alimentation et entretien partagés).

Une, deux ou trois options pour 40 euros par an selon vos envies.

L'adhésion au CDR est de 10 euros.

Nous contacter:

Tel: 06 73 19 86 32

Mail: clot.dal.rey@gmail.com

« La tristesse est un mur élevé entre deux jardins » Khalil Gibran



L'AFIAC EN 2023

Le festival des artistes chez l'habitant : L'AFIAC revient pour son festival annuel sous la thématique ARC-HIP-EL(S) et invite 10 artistes à créer 10 œuvres *in situ* chez 10 familles du village de Fiac. Les 30 juin, 1 et 2 juillet 2023, Fiac redeviendra un espace de création artistique, où les frontières entre réalité et imaginaire s'estompent pour donner naissance à de nouveaux horizons.

L'AFIAC promeut depuis 1999 l'art contemporain en territoire rural et propose des projets inédits dont fait partie le festival des artistes chez l'habitant. L'association a pour but de valoriser notre territoire par le biais de ses acteurs et de permettre un élargissement du regard sur la création artistique contemporaine. La thématique de cette année s'inspire de l'observation inquiétante du niveau des océans qui ne cesse d'augmenter chaque année. Par le biais d'installations, de performances et bien d'autres formes artistiques, ARC-HIP-EL(S) nous pousse à réfléchir sur l'impact de nos actions présentes en s'imaginant des futurs paysages qui pourraient se révéler.

Porté par la volonté de sensibiliser à la réalité des changements climatiques, ARC-HIP-EL(S) tire son inspiration du premier carnet de voyage d'Imago Sekoya, un écrivain fictif, qui nous invite à découvrir un monde émergé

après la montée des eaux. Franck Watel a imaginé suivre les traces de ce personnage dans une expédition fictive débutée en 239 a.m.e (après la montée des eaux). Un véritable fantasme littéraire qui donne vie à d'ambitieuses réflexions artistiques. Au-delà du drame et de la tristesse que peut susciter cette réalité, ARC-HIP-EL(S) propose une vision résolument optimiste et créative. Comment notre nouveau monde pourrait-il se réinventer ? Quelles formes de vie émergeraient de ces nouveaux paysages ? Quelles surprises se cachent au-dessus et en dessous de la ligne d'eau qui redessine nos cartes et nos territoires ?

Dix artistes nous ont fait l'honneur de participer à ce festival. Ils nous emmènent dans leur imaginaire, entre utopie et uchronie. Leur regard conscient et responsable sur le processus de création nous incite à repenser notre relation avec notre environnement et notre responsabilité envers la planète.

L'AFIAC en 2023 nous propose une édition « raisonnée » et poétique qui fait écho aux préoccupations actuelles de la société. ARC-HIP-EL(S) est un îlot de créativité, un refuge où l'art et la réflexion se marient harmonieusement. Il est temps pour nous tous, de nous plonger dans cette expérience artistique, de nous interroger sur notre propre engagement envers notre éco-no-logie et d'explorer ensemble les chemins vers un avenir meilleur.



CAFÉ DE FIAF

Des rencontres et de la convivialité

L'association Le PIAF, qui a repris le café du village il y a 4 ans se réjouit d'un bon bilan : nous comptons de plus en plus d'adhérents et notamment un grand nombre de nouveaux arrivants dans notre commune. Nous sommes heureux de les accueillir régulièrement au bar le jeudi soir, le dimanche matin et surtout le vendredi à table, mais aussi aux fourneaux : d'autres inspirations culinaires, préparées avec soin et joie enrichissent nos menus.

Et *last but not least*, de nouveaux bénévoles nous prêtent main forte, même pour les tâches ingrates et souvent invisibles comme le ménage etc. Un grand merci à tous !

Un petit rappel :

Jeudi de 18h à 23h : Soirée Bar

Les prix sont les plus bas possible, à partir d'1 euro la boisson. Snacking au gré des envies des convives et bénévoles.

Vendredi de 18h à 23h : Repas et Bar

Repas proposé à tour de rôle par des adhérents ou bénévoles au prix de 12 euros, une boisson à 1 euro incluse. Une version végétarienne est proposée systématiquement.

Dimanche de 9h30 à 12h30 : Café et Bar

Dépôt de pain et de viennoiseries à emporter ou à consommer sur place, parfois des surprises, comme de délicieux pancakes et gaufres.

Un samedi par mois (sauf juillet et août) nous proposons une animation culturelle.

Ainsi, nous avons eu le plaisir depuis le début de l'année d'écouter :

- les Lectures arrangées par MarcTison et une prestation de Râjel Rajel ;
- des chansons de Boby Lapointe interprétées par Dominique Commet suivies par un hommage à Brassens de la part d'Alain Bardou ;
- « Blues, Swing and Boogie sur ordonnance » par Dr Pickup, Muriel Pelca et Alexis Carcenac.

Mais aussi :

- Armand Boisard, troubadour des temps modernes à la guitare agile ;
- Déchets et des hommes, conférence gesticulée : c'est pas une conf, c'est une aventure !
- Combo Karib, jazz créole, musiques d'ailleurs, chansons chaloupées, suivi d'une scène ouverte.

Notre véranda fait office entre autres d'une grande boîte à livres : on en emprunte, on en apporte. Un coin lecture est aménagé et un choix de jeux proposé également.

Venez nombreux savourer les soirées conviviales, par beau temps sur notre terrasse fleurie, et découvrir les œuvres artistiques exposées dans la salle.

Pour vous permettre de profiter de toutes ces propositions, il suffit de vous acquitter de l'adhésion au café pour la modique somme d'1 euro par an. Vous recevrez ainsi la lettre d'information hebdomadaire avec le menu de la semaine et les événements à venir.

Au plaisir de vous accueillir ! Le PIAF

Associations

APE

C'est un voyage exceptionnel qui se déroule à l'école du Figuier. Eh oui, après 20 ans, c'est un honneur de succéder à des président(e)s, trésorier(e)s, secrétaire(s) et autre membre actif de l'association, qui ont œuvré avec tout leur cœur afin d'aider les enseignant(e)s à mener leur projet éducatif à travers diverses manifestations.

Comme eux, nous nous efforçons de marcher dans leurs pas.

L'année 2021-2022 s'est achevée avec une tombola, une vente de torchons ornés des dessins des élèves, un voyage scolaire pour les CM, une sortie au village Gaulois pour les CP, CE1, CE2, CM1 ainsi qu'une sortie pour tous les élèves à Aquaval.

Les premiers projets de l'année 2022-2023 ont commencé par :

- une matinée aux Vergers du Moulin à Gironssens qui ont eu la gentillesse d'accueillir la classe de maternelle et de CE2 afin de leur faire découvrir l'exploitation mais aussi pour ramener à l'école et chez eux des pommes afin de préparer la semaine du goût ;
- la classe des CM a pu découvrir l'univers du cuir au musée après avoir visité la Foire des Sciences à Graulhet ;
- les projets école et cinéma, médiathèque, ainsi que celui des spectacles FOL ont débuté et se poursuivront toute l'année ;
- pour Noël, les élèves ont eu le plaisir de partager des jeux de cour mais également de repartir avec un cadeau individuel. Pour les primaires, une séance de cinéma et pour les maternelles, une représentation d'un spectacle musical de Frédéric Bardet ont eu lieu ;
- beaucoup d'autres projets merveilleux sont à venir...

ment lors de nos différentes manifestations, en collaboration avec l'association du Centre de Loisirs de Fiac.

Nous avons renouvelé notre vente de sapin de qualité (SARL Bessières à Les Brunels). Une petite nouveauté, avec une vente de chocolat de Noël (entreprise l'Aztèque à Lavour) et sans oublier une vente de madeleine Bijou et bien d'autres à venir...

Nous tenions à remercier la Mairie de Fiac, de Cabanès et Monsieur Lafleur J.-C. (Chauffeur de bus) pour toute l'aide et le soutien qu'ils nous apportent.

Nous souhaitons encore pouvoir aider au maximum (20 ans de plus !) notre équipe pluriéducative dynamique pour le bien de tous les enfants.

Nous remercions toutes ces entreprises pour leur aide financière.

- RB piscine (pisciniste) à Lavour
- Plâtre & Co (plaquiste) à Lavour
- SARL Beckendorf Frères (charpentier) à Lavour
- Sud Ouest Isolation (artisan RGE) à Lavour
- Pizza du Monde (pizza à emporter) à Briatexte
- EURL Cazelles (pelliste TP) à Fiac
- La Gourmandine (restaurant) à Lavour
- Ruiz assainissement (travaux d'assainissement) à Lavour
- Keroui Construction (maçonnerie) à Lavour
- Pharmacie Saint Jacques à Lavour
- Les Menuisiers d'Occitanie (menuiserie) à Lavour
- L'atelier de Rémi (garagiste) à Lavour
- Moscatelli (électricien) à Lavour
- Le Chinatown (restaurant) à Lavour
- Du local en bocal (épicerie) à Lavour
- Laissez Lucie faire (pâtisserie) à Lavour

Cette année, vous nous retrouverez égale-



MOTOCLUB FIACOIS

Toute l'équipe du Moto Club Fiacois vous invite à ses deux événements organisés cette année.

En effet l'année 2023 va être riche en spectacle car deux week-ends de courses motos et quads sont au programme.

Le week-end du 22 et 23 juillet 2023

Le samedi 22 juillet, une grande nouveauté, nous organiserons une course qui comptera pour le championnat de France d'Endurance Quad. 3h de courses non-stop avec les meilleurs pilotes de quads français. Cela promet un joli spectacle sur la piste avec de nombreux participants et certainement beaucoup de spectateurs.

Le dimanche 23 juillet ce sera au tour des motos de se lancer sur le même circuit pour une course d'endurance de 4h qui fera partie du championnat d'endurance motos Occitanie.

Le circuit se situera au même endroit que les précédentes durances et s'étendra sur environ 10 kilomètres de champs et bois de la commune.

Le week-end du 16 et 17 septembre 2023

Nous organiserons notre week-end de courses sur prairie Motos et Quads comptant pour le championnat Occitanie de la Fédération Française de Moto. Ces différentes courses se dérouleront sur un circuit plus restreint, ce qui permettra au public comme chaque année de contempler le spectacle sur la totalité du circuit.





Différentes catégories se succéderont tout au long du week-end, le samedi les motos anciennes, les tout jeunes pilotes ainsi que les pilotes du Moto-Club Fiacois. Et le dimanche viendront les quads et le reste des catégories motos adultes.

C'est toujours avec la même motivation que tous les licenciés du club et bénévoles prépareront, animeront et participeront à ces rencontres sportives et festives. Notre objectif, faire plaisir à un maximum de pilotes passionnés, débutants ou confirmés mais aussi proposer un joli spectacle aux visiteurs qui nous l'espérons viendront nombreux.

Nous remercions à nouveau par avance les propriétaires qui mettront à disposition leurs terres pour les courses, nos sponsors qui nous aident financièrement ou qui nous prêtent du matériel. Et un grand merci aux élus de la commune de Fiac qui continuent à nous faire confiance pour l'organisation de ces évènements.



COMITÉ DES FÊTES

Demandez le programme !

L'été s'affirme peu à peu et les traditionnelles fêtes de Fiac se font doucement attendre.

4, 5 et 6 août 2023

Prévoyez de danser jusqu'au bout de la nuit à la cadence entraînante de l'orchestre Variou et de ses danseuses qui vont montrer l'exemple.

Cette année le repas s'offre des saveurs orientales avec un couscous à déguster sur la place du four.

Rien de tel pour se mettre en voix avant de pousser la chansonnette au clair de lune lors du karaoké.

Un petit air de vacances qui se prolonge avec le tournoi de pétanque samedi et dimanche.

Le printemps vous avait déjà régalé avec sa poule au pot à la salle des fêtes en avril. L'été ne sera pas jaloux et vous réglera tout autant mais à la belle étoile.

En mai fait ce qu'il te plait, dit-on. L'église Saint-Ferréol s'est vêtue d'habits de lumière pendant la prestation hors du temps de Jaques Bouniard, le temps d'un concert pictural qui restera gravé dans les mémoires.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour apporter vos idées, vos envies, votre bonne humeur ou simplement vos mains, le temps d'un événement.

Les fêtes de Fiac sont les vôtres, faites en ce que vous voulez !

Pour réserver votre repas

07 83 00 45 99
ou
fetes.fiac@gmail.com



Programme

Vendredi 4 août

Ouverture

18h30

Buvette & Snacking

Orchestre Various

22h00

Un concert live avec danseuses !

Samedi 5 août

14h00

Pétanque en doublette

Blind test

18h30

à gagner : 5 tickets BAR

Couscous

19h30

sur réservation | 15€ adulte
8€ enfants jusqu'à 12 ans

Soirée Karaoke

19h30 - 02h00

Venez chanter en plein air !

Dimanche 6 août

11h00

Dépôt de gerbe
et apéritif offert par la Mairie

14h00

Pétanque en doublette

Contact et Réservation



07 83 00 45 99



fetes.fiac@gmail.com

AS GOLF DE FIAC

Conjointement à la Société de gestion du golf de Fiac qui a en charge la gestion commerciale du golf ainsi que les installations, l'Association sportive du golf de Fiac (ASGF) a pour mission la gestion du volet sportif.

L'ASGF est une association « loi 1901 » (à but non lucratif) reconnue d'intérêt public, et qui compte environ 240 membres. Elle gère les différentes équipes sportives, de l'équipe « Toutes catégories Hommes » qui évolue en 4e division nationale jusqu'à une équipe Séniors 2 (+65 ans). Les dames sont aussi largement représentées avec une équipe « Toutes catégories Dames », une équipe +25 ans et une équipe Sénior (+50 ans).

L'ASGF a également pour mission l'accompagnement des jeunes dans leur progression sportive depuis leurs premières compétitions entre 8 et 10 ans, jusqu'à leur participation aux championnats de France ou à des grands prix adultes. Le golf de Fiac ne compte malheureusement pas de champion de France, mais plusieurs de ses jeunes ont participé aux championnats de France dans différentes catégories d'âges. Plusieurs titres de championnats départementaux ont également été remportés.

Enfin, l'ASGF assure un rôle d'animation sportive sur le club. Elle assure l'organisation de différents événements sportifs tout au long de l'année. Trois compétitions sont organisées tous les ans. Un tournoi réservé à ses membres se déroule aussi tout au long de l'année. Le Grand Prix du Golf de Fiac a également lieu tous les ans, début Octobre et sur un week-end complet. Avec maintenant plus de 10 éditions, il est devenu un rendez-vous incontournable pour des joueurs comptant parmi les meilleurs de la région Occitanie.

Comme chaque année, l'ASGF a tenu son assemblée générale en début d'année (début février). Au-delà du côté officiel de l'événement, il s'agit aussi d'un moment de convivialité rassemblant nos membres les plus fidèles. Une compétition originale y est organisée. Au lieu de jouer avec ses 14 clubs habituels, le joueur est limité à 4 clubs. Les départs et les greens d'arrivée des différents trous sont également remaniés pour donner au parcours une forme complètement inhabituelle. Et finalement, la compétition se clôture par un bon repas au restaurant l'Assiette à Par.

Résultats équipes

Comme chaque année, la saison de l'association sportive du golf de Fiac a démarré au mois de mars, à Albi, avec les Championnats du Tarn. C'est sous une pluie battante, que les équipes Dames et Hommes ont bataillé pour la 1ère et la 3e place. Après une bataille acharnée, les dames se sont finalement inclinées face à une équipe de Castres sacrée championne du Tarn 2023. Les hommes se sont également inclinés face à leurs homologues de Castres. Ils décrochent alors la 4e place.

Les championnats régionaux se sont également déroulés en mars. Nos équipes Dames et Hommes y évoluent en 1re division de ligue. Les 16 meilleures équipes des 76 golfs de la région, sont présentes. Les grands clubs de la région tels que Palmola, Toulouse, Nîmes ou encore Albi... y présentent leurs meilleurs joueurs. Les dames ont joué sur le Golf de Toulouse la Ramée, et ont fini en milieu de classement. Leur 8e place leur a garanti le maintien en 1re division. Les hommes se sont à nouveau déplacés sur le Golf d'Albi. Ils se sont classés 9e, ce qui peut signifier une relégation. Une victoire sur

Associations

le golf de Montal (Lot) leur a ensuite permis de se maintenir. À ce niveau, le maintien en 1^{re} division, est déjà un très bon résultat.

En mai et juin arrivent ensuite les compétitions nationales. Les dames ont tenté de se qualifier pour les divisions nationales sur le Golf de Eauze (Gers). Une seconde place était nécessaire pour évoluer en 3^e division nationale en 2024. Malheureusement, malgré une remontée d'une place sur la seconde journée, elles n'obtiennent que la 5^e place... Ce sera pour l'an prochain !

L'équipe 1 hommes s'est également rendue sur le Golf d'Eauze dans le cadre des Championnats de France 4^e Division. Après avoir été battus par Castres en demie finale, et après 3 jours de compétition, ils obtiennent une très belle 3^e place. Elle est malheureusement synonyme de maintien en 4^e division. Nous félicitons nos voisins de Castres pour leur montée en 3^e division.

L'équipe 2 hommes participait quant à elle aux Championnats de France des équipes 2, 3^e division, sur le golf de Nantes Vigneux (Loire-Atlantique). Ce furent 3 jours de suspense. Ils furent 5^e en fin de 1^{re} journée, 2^e au bout de 2 jours, et le 3^e jour, ils battent l'équipe de Guérande pour une victoire qui signifie la montée en 2nde division nationale. Bravo !

En juin, la saison se poursuit pour nos équipes Senior (+50 ans) et Mid-am (+25 ans). Les Séniors 2 (+65 ans) joueront quand à eux en septembre.

Animations locales

Début mai, l'Association sportive du golf de Fiac a organisé son habituelle compétition de début de saison, la Coupe de Printemps. La formule de jeu choisie pour ces compétitions, est avant tout ludique. Elle rassemble environ 60 joueurs de tout niveau qui jouent en équipes de 2 joueurs. De nombreux lots ont été offerts aux vainqueurs : Des bons repas pour le restaurant du Golf, l'Assiette à Par, des bouteilles offertes par la cave Le lieu dit-vin de Lavar ou notre amis golfeur du Domaine de Mazou (Gaillac), un jeu Golf Strategy et bien plus encore.

Plusieurs autres compétitions ont également été organisées sur le Golf ces derniers mois.

L'animation Moteur ça golfe ! est organisée tous les ans. Elle comporte une compétition pour les golfeurs, mais aussi un diner ouvert à tous et pendant lequel différents quizz sont organisés sur un thème relatif au cinéma. Le thème de cette année était James Bond
Tout au long de l'année, il est également possible de venir participer à des initiations organisées par le Golf. En 2h, les différentes techniques et situations de jeux sont expliquées et pratiquées en conditions réelles. L'organisation de ces initiations est également sur rendez-vous auprès du Golf.

Site de l'Association Sportive du Golf de Fiac : <http://www.assogolfdefiac.fr/>
Sur Facebook : « Association Sportive du Golf de Fiac »



SERVICES ADMINISTRATI- TIFS

Horaires des services

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 16h sans interruption.

L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et le jeudi de 16h30 à 18h30.

La déchetterie des Brugues (Lavaur) est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30, et en juillet et août de 8h à 14h.

La déchetterie de Graulhet est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h puis de 14h à 17h50.

Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux. Pour plus de renseignements : www.service-public.fr

Conciliateurs de justice

Besoin de régler un litige avec votre voisin, un différend entre locataire et propriétaire, un litige relatif à la consommation ou aux mal-façons de travaux, ou encore des dettes et créances impayées... ?

M. Christian Andrieu ou M. André Lopez, tous deux conciliateurs de justice, seront là pour vous aider à régler à l'amiable, les litiges, différends et autres conflits du quotidien.

Tous les lundis après-midi, les conciliateurs de justice assurent des permanences et peuvent vous recevoir uniquement sur rendez-vous dans vos espaces « France Services » à la Maison du Pays à Serviès (81220).

Ce service est totalement gratuit !

Pour prendre rendez-vous et/ou obtenir des informations complémentaires, contactez Mme Sonia Landes ou Mme Audrey Peyratout par téléphone au 05 63 70 52 67 ou par courriel : france-services@cclpa.fr.

Photocopies

Noir et blanc possibles à la Mairie au prix de :

- 0,10 euro : format A4 recto ;
- 0,30 euro : format A3 recto.

Tarifs du cimetière

Concessions : 23 euros le m² pour 30 ans.
Colombarium : 15 ans : 400 euros, 30 ans : 600 euros.

CARTE D'IDENTITÉ

Pour renouveler la carte d'identité d'un mineur, l'enfant et son représentant légal doivent se rendre en mairie, munis des pièces justificatives nécessaires.

A Fiac, vous avez la possibilité de demander votre carte soit à la mairie de Graulhet, soit à la police municipale de Lavaur.

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou du passeport.

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Papiers à fournir

- Photo d'identité récente et conforme aux normes.
- Justificatif de domicile.
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois (si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans).
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple).
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet).

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte.

Si vous avez perdu votre carte nationale d'identité, il convient de faire une déclaration de perte. Si vous demandez une nouvelle carte d'identité, la déclaration de perte se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie.

Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02
Timbre fiscal : 25 euros (achat en ligne)

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

Fiac
Tarn



Tél. 05 63 58 03 97

LUNDI	8H30-12H	
MARDI	8H30-12H	
MERCREDI	FERMÉ	
JEUDI	8H30-12H	16H30-18H30
VENDREDI	8H30-12H	
SAMEDI	8H30-12H	
DIMANCHE	FERMÉ	



LA POSTE

RÈGLES DE BON

La municipalité tient à rappeler aux habitants de la commune quelques règles essentielles permettant de contribuer au bon voisinage et au bien-être de tous.

• **Travaux de bricolage et de jardinage** : un arrêté préfectoral dispose que les habitants « doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent », et notamment que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ne sont pas autorisés le dimanche après-midi.

• **Brûlage des déchets verts** : le règlement sanitaire départemental dispose que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit », dont les déchets verts qui sont assimilés aux ordures ménagères. Ces déchets doivent impérativement être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie. En plus de la pollution engendrée, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables.

• **Aboiements abusifs de chiens** : le Code de la santé publique dispose que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose

dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. ». Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter les aboiements prolongés de leur(s) chien(s).

• **Animaux domestiques errants** : sont considérés comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres ainsi que tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour assurer une surveillance suffisante afin d'éviter la divagation de leurs animaux domestiques.

• **Tapage nocturne** : un tapage est considéré comme nocturne lorsqu'il a lieu entre 22h et 7h du matin. L'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Il est constatable lorsque son auteur a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour y remédier. Les habitants sont invités à maîtriser le niveau sonore de leurs activités.

• **Stationnement** : il est régulièrement constaté des véhicules stationnés qui entraînent un danger ou une gêne pour les autres usagers. On distingue 4 types d'arrêt ou stationnement inadéquats, qui ne sont pas systématiquement matérialisés par des panneaux : dangereux, abusif, gênant et très gênant. Vous pouvez retrouver la liste sur le site de la Sécurité Routière : www.securite-routiere.gouv.fr Dans tous les cas, vous risquez une contravention et une amende, avec obligation de déplacer le véhicule. Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent également être prescrites. Dans le cas d'un stationnement dangereux, le conducteur encourt également une peine supplémentaire de perte de points ou de suspension du permis de conduire.

AIDES À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Votre situation a changé : passage au travail à temps partiel, chômage ou départ à la retraite... ou vous avez des difficultés à payer une mutuelle, vous pouvez peut-être prétendre à la complémentaire santé solidaire.

Il y a deux niveaux d'aides :

- la Complémentaire santé solidaire sans participation financière ;
- la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

Vos droits

La Complémentaire santé solidaire vous donne droit à la prise en charge de la part complémentaire de vos dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Vos dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la Sécurité sociale.

Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour vos prothèses dentaires, vos lunettes, vos aides auditives...

Vous ne payez pas directement vos dépenses de santé. Il s'agit de la dispense d'avance des frais ou tiers payant.

Les conditions d'accès

Pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire, il faut remplir deux conditions.

- 1- Bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance maladie.
- 2- Avoir des ressources inférieures à un plafond.

Les ressources prises en compte sont celles des douze derniers mois. Le plafond de ressources varie selon le lieu de résidence et la

composition du foyer.

La Complémentaire santé peut couvrir tous les membres de votre foyer.

La Complémentaire santé solidaire sans participation financière

En dessous d'un certain plafond, vous n'avez rien à régler.

La Complémentaire santé solidaire avec participation financière

Entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et ce plafond majoré de 35 %, vous pouvez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire avec participation.

Combien vous coûtera la Complémentaire santé solidaire avec participation financière?

Le montant mensuel dépend de l'âge de chaque personne du foyer. L'âge est pris en compte au 1er janvier de l'année d'attribution du droit, par l'assurance maladie, à la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

Montants mensuels et annuels

- Assuré âgé de 29 ans et moins :
8 euros - 96 euros
- Assuré âgé de 30 à 49 ans :
14 euros - 168 euros
- Assuré âgé de 50 à 59 ans :
21 euros - 252 euros
- Assuré âgé de 60 à 69 ans :
25 euros - 300 euros
- Assuré âgé de 70 ans et plus :
30 euros - 360 euros

Pour les salariés

En tant que salarié, vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une dispense d'adhésion au contrat collectif obligatoire, pendant la durée de votre droit à la Complémentaire santé solidaire.

Vous trouverez les plafonds de ressources pour ouvrir vos droits à la complémentaire santé solidaire ainsi que le dossier à compléter et les pièces à fournir sur CMU. Fr

Pour les personnes hébergées gratuitement, propriétaire ou ayant une allocation logement, n'oubliez pas d'ajouter chaque mois à vos ressources (hors allocations logement) le forfait logement qui varie avec le nombre de personnes de votre foyer.

AIDES PRÉCARITÉ

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre assistante sociale, ou sur service-public.fr pour plus d'informations sur les conditions relatives à ces aides.

Type d'aide	Personne concernée	Montant	Âge
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Demandeur d'emploi	Jusqu'à 545,21 euros (nets) par mois*	Il n'y a pas d'âge minimum
Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	Personne âgée aux faibles ressources	Jusqu'à 961,08 euros (bruts) par mois*	À partir de 65 ans (sauf exceptions)
Allocation supplémentaire d'invalidité (Asi)	Titulaire d'une pension d'invalidité	Jusqu'à 860 euros par mois*	Il n'y a pas d'âge minimum
Revenu de solidarité active (RSA)	Personne avec de faibles ressources	607,75 euros par mois*	À partir de 25 ans (sauf exceptions)
Aide personnalisée au logement (APL)	Personne avec de faibles ressources	Se renseigner auprès de la CAF ou la MSA	Sans conditions d'âge
Allocation de logement sociale (ALS)	Personne avec de faibles ressources	Se renseigner auprès de la CAF ou la MSA	Sans conditions d'âge
Aide sociale à l'hébergement (ASH)	Personne vivant en ehpad et dont les revenus sont inférieurs aux frais d'hébergement	L'ASH paie la partie des frais d'hébergement non couverte par les revenus de la personne âgée	À partir de 65 ans (60 ans si inapte au travail)
Allocation simple	Personne âgée n'ayant pas de pension de retraite et à qui l'Aspa a été refusée		À partir de 65 ans (60 ans si inapte au travail)
Aide financière pour rémunérer une aide à domicile	Personne avec de faibles ressources, vivant dans son propre logement mais ne pouvant faire seule les tâches ménagères		À partir de 65 ans (60 ans si inapte au travail)
Aide pour financer des travaux dans son logement	Personne âgée pour réaliser des travaux d'accessibilité ou prévenir les accidents	Voir services du département ou de la caisse de retraite	
Aides pour se déplacer (transport, courses ou démarches, etc.)	Personne âgée	Voir services du département ou de la caisse de retraite	

* Attention : l'allocation vient en complément de vos ressources pour atteindre cette somme.

CMU-C

ACS

2023

Selon vos ressources, trois situations se présentent à vous (cf tableau ci-dessous) :

- elles sont en dessous du « Plafond A » : la complémentaire santé solidaire ne vous coûte rien (= complémentaire santé solidaire sans participation financière) ;
- elles sont comprises entre le « Plafond A » et le « Plafond B » : la CSS vous coûte moins de 1 euro par jour et par personne (= complémentaire santé solidaire avec participation financière) ;
- elles dépassent le « Plafond B », vous ne pouvez pas accéder à la complémentaire santé solidaire.

En 2023, le plafond de la Complémentaire santé solidaire est de 810 euros par mois pour une personne seule et de 1 215 euros pour un couple.

Vous trouverez l'ensemble des plafonds d'attribution de la Complémentaire santé solidaire dans les tableaux ci-dessous. Les montants sont effectifs jusqu'au 31 mars 2024.

Nbre de personnes	Plafond A (ex CMU-C)		Plafond B (ex ACS)	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
1	9 719	810	13 120	1 093
2	14 578	1 215	19 680	1 640
3	17 494	1 458	23 616	1 968
4	20 409	1 701	27 553	2 296
Personne en +	+3 887	+ 324	+ 5 248	+ 437

Attention, pour les bénéficiaires de l'APL(1) un forfait logement s'ajoute aux revenus(2) :

- 1 personne : 72,93 euros / mois soit 875,16 euros / an ;
- 2 personnes : 145,86 euros / mois soit 1 750,32 euros / an ;
- 3 personnes et plus : 180,50 euros / mois soit 2 166 euros / an.

NB : Ce forfait est ajouté uniquement si le montant de l'allocation logement est supérieur au montant du forfait, dans le cas contraire c'est le montant réel qui est pris en compte.

Ainsi que pour les propriétaires ou les personnes logées à titre gratuit :

- 1 personne : 72,93 euros / mois soit 875,16 euros / an ;
- 2 personnes : 127,63 euros / mois soit 1 531,56 euros / an ;
- 3 personnes et plus : 153,15 euros / mois soit 1 837,80 euros / an.

(1) APL : Aide personnalisée au logement - (2) Montant du forfait logement à partir du 1er avril 2023.

L'essentiel

La Complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une **aide pour payer vos dépenses de santé**. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :



ne vous coûte rien

OU



vous coûte moins de 1 € / jour et par personne

La Complémentaire santé solidaire peut **couvrir l'ensemble de votre foyer**.



Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le kinésithérapeute



l'hôpital



vos médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos prothèses dentaires



vos lunettes



vos prothèses auditives



vos dispositifs médicaux



Attention

Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :



bénéficier de l'assurance maladie



ne pas dépasser la limite maximum de ressources

Copyright : DRAOT

DROIT AUX VACANCES

La Bourse Solidarité Vacances est un dispositif social mis en place pour aider les personnes les plus modestes à partir en vacances.

La BSV est un programme d'aide permettant d'accéder à des tarifs solidaires tout au long de l'année et partout en France métropolitaine :

- des séjours de vacances d'une semaine maximum (8 jours / 7 nuits) dans des résidences de tourisme, hôtels, campings, mobile-homes, des villages de vacances, ou encore des gîtes ;
- des loisirs divers : colonies, stages sportifs, etc. ;
- des transports en train.

Ce programme est réservé aux publics suivants :

- familles aux ressources limitées ;
- demandeurs d'emploi remplissant les conditions de ressources ou bénéficiaires du RSA ;
- jeunes en situation de précarité ;
- personnes handicapées remplissant les conditions de ressources ;
- personnes âgées remplissant les conditions de ressources.

Enfin, pour bénéficier de la Bourse Solidarité Vacances, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) exige que vous ayez un niveau minimum d'autonomie pour être en mesure de :

- construire votre projet de vacances avec un soutien organisationnel léger ;

- vous engager jusqu'au bout dans la réalisation de votre séjour ;
- vous intégrer harmonieusement sur un site de vacances.

Quelle que soit votre situation, celle-ci sera étudiée par un référent social, la BSV ne pouvant être obtenue « en direct ».

Vous devrez remplir les conditions de ressources suivantes :

- soit avoir un quotient familial CAF égal ou inférieur à 1 000 euros sur l'année N-1 (l'année qui précède l'année de votre demande) ;
- soit bénéficier de la complémentaire santé solidaire sur l'année en cours ;
- soit justifier d'un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux plafonds indiqués ci-dessous :

1	21 600 euros
1,5	27 000 euros
2	32 400 euros
2,5	37 800 euros
3	43 200 euros
3,5	48 600 euros
4	54 000 euros
4,5	59 400 euros
5	64 800 euros

Pour le Tarn, le référent social, partenaire de l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances) est le Secours Populaire Français, n'hésitez pas à le contacter pour vos vacances individuelles, les colonies de vacances de vos enfants, et les voyages organisés par l'association.

À noter

Vous ne pourrez faire qu'une seule demande d'inscription au programme BSV par an, et trois séjours maximum comprenant :

- un séjour à la mer en vacances scolaires d'été ;
- deux séjours maximum en pension complète.

ADMR



ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe.

L'ADMR est un service pour tous : célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.

Famille nombreuses, grossesse, naissance.

Personnes âgées fragilisées.

L'association AMDR de Saint-Paul-Cap-de-Joux est gérée par une équipe de bénévoles dynamiques, certains s'occupent de la comptabilité, d'autres du montage des dossiers de demandes de prises en charge, ou de la gestion du personnel, accompagnée d'une assistante technique fédérale, Jessica.

Dans le cadre du suivi de la démarche qualité, des bénévoles rencontrent les personnes aidées à leur domicile. Le nombre de bénéficiaires étant de plus en plus important, notre équipe a des difficultés pour faire face à cet impératif, d'où le besoin de nouvelles recrues.

Si vous aimez le contact avec le public et souhaitez donner un peu de votre temps, venez rejoindre notre association.



Monsieur Jean TERLIER, Député de notre circonscription est venu nous rencontrer au local le jeudi 14 octobre. Monsieur Fabre et Monsieur le Maire de Saint Paul étaient présents. Nous avons échangé sur les problématiques du grand âge. Nous avons parlé de l'avenant 43 qui revalorise les salaires des aides à domicile.

Quelques rappels :

Permanences assurées au local
les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.

Téléphone : 05 63 75 39 57

stpauldejoux@admrtarn.fr

Nouveau Service

SAINT PAUL CAP DE JOUX

Livraison de repas
à votre domicile

Se renseigner, commander au
06 33 73 85 12
stpauldejoux@admrtarn.fr

En partenariat avec **POPOTE SERVICES**
qui cuisine des plats faits maison élaborés
avec des produits frais et locaux

10 Rue de la République- 81220 ST PAUL CAP DE JOUX
Tél : 05 63 75 39 57



ASPA

ASI

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat, MSA...). Son montant dépend notamment de votre situation familiale (vie de couple ou non).

Plafond de ressources de l'Aspa

Situation familiale	Plafond mensuel de revenus à ne pas dépasser
Célibat	961,08 euros
Couple (Pacs, mariage, concubinage)	1 492,08 euros

Allocation supplémentaire d'invalidité (Asi)

Conditions pour percevoir l'ASI :

- être reconnu invalide, c'est-à-dire souffrir d'une invalidité générale réduisant votre capacité de travail des 2/3 ;
- ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (pas d'âge minimum) ;
- percevoir une réversion ou une pension de vieillesse veuf(ve), une retraite anticipée pour handicap ou pour carrière longue ou une retraite pour pénibilité ;
- résider en France métropolitaine, en Guadeloupe, Martinique, Guyane ou à la Réunion plus de 6 mois (ou 180 jours) au cours de l'année civile de versement de l'ASI.

Plafond de ressources de l'Asi

Situation familiale	Plafond mensuel de revenus à ne pas dépasser
Célibat	860 euros
Couple(Pacs, mariage, concubinage)	1 501,01 euros

ATTENTION AUX ARNAQUES

Comment repérer et éviter les faux sites administratifs ?

Sites de démarches administratives payants : attention aux arnaques !

La plupart des démarches administratives sont gratuites. Aujourd'hui, il existe de nombreux sites Internet qui proposent de manière payante la réalisation en ligne de démarches comme la demande d'actes d'état civil, de titres d'identité, l'immatriculation des véhicules, l'obtention de la vignette Crit'Air ou encore d'autorisations d'urbanisme. Certains utilisent des logos officiels, la Marianne tricolore réservée aux services de l'État, des termes administratifs, des références juridiques ou faux agréments pour faire croire à l'utilisateur qu'il se trouve sur un site officiel ou agréé par l'État.

Sur ces sites commerciaux, la demande d'un document administratif est payante alors qu'elle est gratuite et rigoureusement identique et aussi simple à réaliser sur les sites administratifs officiels. Ces sites commerciaux se contentent d'ailleurs de reproduire les demandes sur les sites de l'administration concernée et facturent cette simple action.

D'autre part, la DGCCRF constate que les prix ne sont pas toujours clairement affichés, que la souscription à une prestation unique se révèle être un engagement sur plusieurs mois sous la forme d'un abonnement et que l'information sur certains droits obligatoires ne figurent pas : droit de rétractation de 14 jours liés aux achats en ligne, recours possible au médiateur de la consommation, mention de l'identité et des coordonnées du professionnel...

Pour éviter toute confusion entre un site commercial présentant l'apparence d'un site officiel et un site de l'administration française, voici quelques recommandations :

- consultez toujours Service-Public.fr, le site officiel qui recense tous les sites officiels en fonction des documents souhaités ;
- vérifiez l'adresse Internet du site : les url des sites publics se terminent par « .gouv.fr » ou « .fr » et jamais par « .gouv.org » ou « .gouv.com » ;
- vérifiez la présence de la mention https dans l'adresse du site ;
- évitez de cliquer sur les premiers résultats des moteurs de recherche comportant la mention « Annonce » ;
- vérifiez l'identité du site et ses mentions légales avant de réaliser le moindre paiement pour une démarche administrative ;
- alertez la DGCCRF en cas d'arnaques. Vous pouvez également signaler un abus

Démarches en ligne répertoriées sur Service-Public.fr

Sachez que Service-Public.fr référence la quasi-totalité des démarches administratives en ligne pour les particuliers et Entreprendre. Service-Public.fr répertorie toutes les formalités en ligne pour les professionnels et entreprises.

À savoir

Service-Public.fr propose aussi plus de 100 simulateurs vous permettant de savoir si vous êtes éligible à un droit, de calculer le montant d'une prestation ou d'un coût. Le site propose également près de 300 modèles de lettres, certaines sont personnalisables et téléchargeables, et peuvent être envoyées à l'administration concernée par courriel ou par courrier.

LES NUMÉROS D'URGENCE

Face à un enfant en danger et dans le doute, appeler le 119

Promiscuité, tension, anxiété... Le contexte particulier du confinement lié à l'épidémie de Covid-19 expose les mineurs aux violences intrafamiliales. Le 119 est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

Durant toute la période du confinement, si vous êtes victime ou si vous avez connaissance d'une situation de maltraitance d'un enfant, vous devez appeler le 119. Tout le monde peut appeler le 119 : les enfants et adolescents confrontés eux-mêmes au danger, ou appelant pour un autre enfant qu'ils connaissent, et les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger (dans leur famille, voisinage, communauté éducative...). Les appels des mineurs sont traités en priorité. Le 119 est joignable 24h/24, 7j/7, gratuit depuis tous les téléphones (fixes, mobiles, cabines...), confidentiel, invisible sur les factures détaillées, il n'apparaît sur aucun relevé de téléphone.

Le 119 propose :

- un formulaire dédié en ligne , pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas appeler ;
- un service de relais téléphonique en langue des signes françaises pour les personnes sourdes et malentendantes (une connexion

Internet et une webcam sont nécessaires), du lundi au vendredi en journée et le samedi matin.

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Un accident peut survenir n'importe quand et n'importe où, même lorsque vous visitez un pays de l'Union européenne.

Si vous êtes impliqué dans un accident ou que vous en êtes témoin ou si vous remarquez un incendie ou apercevez un cambriolage, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne. Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux existants.

J'appelle le 112 pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.

Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur ! Expliquez à l'opérateur que tout va bien. Dans le cas contraire, il se peut qu'une aide d'urgence doive être envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Samu : 15

Le Service d'aide médicale urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...)

J'appelle le 15 :

- en cas de besoin médical urgent ;
- en cas de malaise ;
- en cas de coma ;
- en cas d'hémorragie ;
- en cas de douleur thoracique (cela peut être un infarctus et nécessite une intervention très rapide, la mort pouvant survenir rapidement) ;
- en cas de difficultés respiratoires (surtout si la personne est asthmatique ou cardiaque ou que cela se produit lors d'un repas) ;
- quand une personne ne respire plus ;
- quand vous vous trouvez en présence d'un brûlé ;
- en cas d'intoxication...

Police / Gendarmerie: 17

J'appelle le 17 lorsque je suis en danger ou que je constate que quelqu'un est en danger :

- en cas de violences ;
- en cas d'agression ;
- en cas de vol à l'arraché ;
- en cas de cambriolage...

Le traitement de l'appel au 17 :

Votre appel sera pris en charge immédiatement par le centre de traitement du 17 « police secours » qui enverra sur place la patrouille la plus proche et adaptée à votre urgence (police ou gendarmerie nationales selon la zone de compétence). Gardez au maximum votre sang-froid, donnez votre localisation exacte, la nature de l'urgence, le nombre d'agresseurs et leur description, notez les numéros de plaque, indiquer la direction de fuite, etc.

En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de votre résidence.

Sapeurs-pompiers : 18

Les sapeurs-pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

J'appelle le 18 en cas de :

- incendie ;
- fuite de gaz ;
- risque d'effondrement ;
- ensevelissement ;
- brûlure ;
- électrocution ;
- accident de la route...

Urgence aéronautique : 191

Le numéro d'appel d'urgence aéronautique 191 est utilisable par tout usager en situation de détresse, par tout témoin direct d'un accident d'aéronef, ou par toute personne inquiète de la disparition d'un aéronef et de ses occupants.

Pourquoi appeler le 114 ?

Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24.

Enfance en danger 119

Tout le monde peut appeler le 119 : les enfants et adolescents confrontés eux-mêmes au danger, ou appelant pour un autre enfant qu'ils connaissent, et les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger (dans leur famille, voisinage, communauté éducative...). Les appels des mineurs sont traités en priorité.

Le 119 est joignable 24h/24, 7j/7, gratuit depuis tous les téléphones (fixes, mobiles, cabines...), confidentiel, invisible sur les factures détaillées, il n'apparaît sur aucun relevé de téléphone.

Femmes victimes de violences 3919

ANNUAIRE

Travaux agricoles

GALZIN Raymond - TRAVAUX AGRICOLES - La Mouline - 05 63 41 32 13

RAYNAUD Philippe - ENTREPRISE AGRICOLE - ASSAINISSEMENT - EPANDAGE - En Testoulat - 05 63 70 72 37 - 06 82 85 23 20

Artisans

CARTIGNY Jean-Louis - MENUISERIE - EBENISTERIE - La Sauzière - 05 63 58 56 44

CAZELLES Nicolas - TERRASSEMENT - PISCINE - MINI-PELLE - ASSAINISSEMENT - En Caussé - 06 77 10 00 86

AUGÉ Didier - ELECTRICITE - Fiac - 06 82 28 42 34 - augedidier@orange.fr

DA RUGNA Gérard - MAÇONNERIE - En Borderie - 05 63 41 47 30

KEROUI CONSTRUCTION - CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES - 1, chemin des Colverts - 06 11 59 76 95

JAROSZ Stéphane - CHARPENTIER- COUVREUR - ZINGUEUR - 06 18 73 34 53 - 06 13 76 17 17 - jaroszk@sfr.fr

LABOURDETTE Claude - LUTHIER GUITARES ACOUSTIQUES - 06 76 86 23 10

LARROQUE Christophe - PLATRE AND CO - PLAQUISTE - Bellevue - 05 63 58 11 16

Pratique

PRADELLES Xavier - PEINTRE DECORATEUR - En Conté - 06 75 06 27 74 - 09 73 01 63 65 - xav.pradelles@gmail.com

TOURNIE Jean-Florent - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ZINGUERIE - RAMONAGE - Brazis - 06 67 31 94 57

ZANIBELLATO Sébastien - MAÇONNERIE - En Maurel nord - 06 22 19 54 92

Commerce

CAFE DE FIAC - CAFE ASSOCIATIF - 6, Place du Four - cafe.fiac@gmail.com

BIRBES Vincent - VENTE DIRECTE - ELEVEUR DE PORCS FERMIERS - La Brette 05 63 70 63 75

BRIEUSSEL Véronique TETE A TETE - COIFFURE A DOMICILE - Les Martyrs - 06 12 86 15 06

CHÂTEAU DE FIAC - 05 54 72 10 10 - contact@chateaufiac.com

ESTEVE EARL - VENTE DIRECTE AU DETAIL : VIANDE BOVINE-PORCINE PRODUITE A LA FERME - En Gilard - 05 63 58 03 50 06 12 58 33 56

GAEC D'EN MAUREL - Samuel VIDAL Sophie ZANIBELLATO - VENTE DIRECTE DE VIANDE AGNEAU ET MERGUEZ - En Maurel - 06 48 73 47 42 - <https://lagneaudenmaurel.jimdo.com>

GOLF DE FIAC-BRAZIS - 05 63 70 64 70

L'ASSIETTE A PAR - RESTAURANT - Brazis - 07 89 09 55 43

L'HERMITAGE - LOCATION DE SALLE - TRAITEUR - L'Hermitage - 05 63 42 06 68

RAGT - PRODUITS AGRICOLES - La Gare - 05 63 58 12 76

Enseignement

ECOLE PUBLIQUE - Rue de l'Ecole - 05 63 41 05 64

Hébergement

BOYER Nelly - GITE - En Coulon - 05 63 41 31 94

MAISON YOMA - CHAMBRES D'HOTES - GITE - 2, rue du Barracou -
06 88 57 12 44

Professions libérales

BOYER Jeanne LEMEE Corinne - INFIRMIERES - Le Bourg - 05 63 34 49 89

DJARDINS RIBOUD Denis - ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS, (tonte, taille,
soins des végétaux et des gazons...) - La Maurélié - 06 66 39 85 29

ESTIEU Sylviane - ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Le Cun -
05 63 42 18 49

HAMMI Mélanie - ERGOTHERAPEUTE - Fiac - 06 50 61 29 49

KS MULTISERVICES - TOUS TRAVAUX - Clareous - 06 71 61 6507

LABOURDETTE Marie - FLORATHERAPEUTE AGREEE FLEURS DE BACH -
FIAC - 06 74 83 02 84

LAGARRIGUE Nathalie - KINESITHERAPEUTE - 7, rue de l'Ecole - 05 63 41 68 51

QUERAT Cécile LARRUE Julie - ORTHOPHONISTES - 1 rue du Jeu du Mail

REGNIER Pierre - ESPACES VERTS PETIT BRICOLAGE - Le Bourg -
05 63 41 44 56

SOLTANE Céline - ASSITANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Claréous -
06 72 10 91 94

Divers

CHIALVO Roland SR CONNECT - DRONE, IMPRIMANTE 3D, HOLOGRAMME -
Brazis - 06 38 37 94 47 - contact@sr.connect.fr

TOUTOU'S FARM - PENSION CANINE FAMILIALE - EN BRIOLS - 06 31 05 46 50

LETTRE D'INFO

A chaque fin de mois, une lettre d'information est envoyée par courriel, dans laquelle vous trouverez toutes les informations, actualités et agenda des activités de la commune. Ce courriel permet aussi de recueillir votre avis sur divers sujets.

**Si vous souhaitez la recevoir,
envoyez votre adresse e-mail à
mairie@fiac.fr**



fiac
Communauté

Dimanche 27 mars dès 5h30, marché de producteurs à Fiac !

Ce mois-ci, nous vous offrons comme d'habitude le café. Attention, en absence d'une heure, pensez à régler votre dette !
Venez goûter vos CE, SNV et livres - service de prêts livres pour pouvoir récupérer ensuite ! Une table 'généraliste' sera également accessible à tous et tous.

En raison d'une révision prioritaire soumise, la mairie ne collecte plus les dons de sacs à distributeur de riz, de sucre et distributeur de riz, de sucre.
Pour continuer à aider, vous pouvez faire des dons :
- à la protection civile
- à l'ACTED
- à d'autres autres associations à but humanitaire.

Sécheresse durant l'année 2021

Plusieurs associations de la commune ont contacté la mairie pour faire part de dommages constatés sur leurs maisons (toitures...) qu'ils imputent à la sécheresse durant l'année 2021.
La commune va donc déterminer le classement de leur de catastrophe naturelle auprès de l'Etat.
Cette demande doit être accompagnée de l'ensemble des documents que ci-dessous et à soumettre pour bénéficier d'une indemnisation si l'état de catastrophe naturelle était effectivement reconnu.
Ainsi, si vous avez constaté des fissures sur votre maison d'habitation durant l'année 2021, vous devez faire parvenir un courrier ou un courriel à la mairie, d'ici le 30 avril 2022 mentionnant l'ensemble des données ci-dessous :
- Dégâts constatés ;
- date de constatation de ces dégâts ;
- cause présumée et date du sinistre (année 2021) ;
- photos.

13 MARS 2022
MERCREDI 23H30
SALLE DES PETITS
FIAC
(81800)

PALOMA PRADAL DUO
Pour Paloma Pradal, la musique est le chef d'œuvre et elle aime tout ce qui brasse, elle est choriste et chanteuse. Paloma Pradal, une jeune et plus profond d'âme-même toute la semaine et la possibilité de "se" réinventer.
Régionalisme et "trouille", si vous avez transporté vers l'ensemble de son héritage, du côté de la semaine : l'exploration de ses connaissances autour de l'histoire, du jazz et de toutes ses influences.
Un rendez-vous musical assurant à ne manquer sous aucun prétexte.
Tarif : 10€ / Billet * 2€



du lundi au vendredi
de 8h - 16h sans interruption

CLARTÉ
COMMUNICATION
TRANSPARENCE

1 rue de l'Ecole • 05 63 58 05 26 • mairie@fiac.fr